



**BULLETIN D'INFORMATION
ET DE LIAISON DE
L'ASSOCIATION DES ANCIENS DU
LYCEE ALBERT SARRAUT DE HANOI**
Siège: 29, rue Georges Clemenceau,
78400 Chatou
Site internet: <http://alasweb.free.fr>

N° 197 – 2^e Trimestre 2013

SOMMAIRE

- 2 LE MOT DU PRÉSIDENT
- 3 JOURNÉE DU 27 OCTOBRE A HANOI
- 5 IN MEMORIAM
- 6 DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21/03/2013
ADHESIONS - CHANGEMENTS D'ADRESSE - NOS JOIES et PEINES
- 4 COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 2013
- 9 MESSE DU SOUVENIR
- 10 LE CERCLE DE L'ALAS
- 11 VIE DES SECTIONS
LE TÊT QUY TY ET LE 54^e ANNIVERSAIRE DE L'ALAS
- 20 LE BLASON DE L'ALAS EN PHILATÉLIE
- 22 MARIAGE FAMILLES LOIS ET COUTUMES VIETNAMIENNES
- 30 M. NAM ET LA PETITE MARGUERITE (suite)
- 33 L'EFEO REVIENT A HO-CHI-MINH-VILLE
- 34 L'ALAS GOURMANDE
- 39 NOTES DE LECTURE
- Le petite marchande de souvenirs
- L'aveuglement de de Gaulle face à l'Indochine
- 43 COURRIER DES LECTEURS
- 44 VOS CORRESPONDANTS



TOUS ENSEMBLE

Une fois encore j'ai le plaisir de vous saluer grâce notre bulletin, de vous exprimer mes amitiés et mes remerciements pour votre motivation à maintenir vivace les idées fondamentales de l'ALAS : AMITIE ET SOLIDARITE : j'ai bien dit "NOTRE " bulletin car il appartient à nous tous.

Dans le cadre de l'amitié et de la solidarité nous avons tous, sans exclusive, le droit à la parole et aux suggestions. Pour toutes ces raisons je vous demande de nous envoyer vos écrits, vos photos, vos suggestions; nous comptons sur votre participation, le bulletin a besoin de vous.

LOUISE BROCAS, suite à des problèmes de santé, après 17 années de travail loyal et désintéressé a donné sa démission de ses responsabilités du bulletin. Nous la remercions et lui souhaitons une longue et heureuse vie.

Pour ce bulletin 197, compte tenu des circonstances particulières, je prends à titre exceptionnel la responsabilité du bulletin, aidé par une commission formée du Président d'Honneur Etienne Le Gac, des trois Vice-présidents Roseline Abeille, Vu Hoang Chau, et Nguyen-Tu Hung. Hung s'est chargé de produire le n° 197 dans les plus brefs délais en raison de la journée du 27 octobre 2013.

Andrée DAVID reste fidèle à son poste, ALASWEB sera toujours aussi vivant et présent sous la maîtrise de notre ami NGUYEN-TU-Hung qui s'occupe également de la confection et coordination du bulletin. Liliane SURUN assure le secrétariat général et rédige les PV des C.A, Suzanne Billard gère la solidarité, Roselyne Abeille vous espère nombreux aux animations et repas mensuels à Paris, notre sage et dévoué Etienne Le Gac gère avec minutie nos finances tout en attendant nos cotisations, VU HOANG Chau gère et espère vos suggestions sur la Francophonie. Quant à moi je vous remercie pour votre soutien et vos conseils.

Les réunions des conseils d'administration de l'ALAS sont toujours ouvertes, de droit, aux responsables des sections que je salue et remercie pour leur participation bénévole et les envois des comptes-rendus d'activités.

Notre Messe annuelle sera célébrée aux Missions Etrangères de Paris le samedi 16 novembre 2013 à partir de **12 HEURES**, le déjeuner sera servi au restaurant des Missions. Contact : Roselyne ABEILLE.

L'ORGANISATION DE LA PLANTATION DE L'ARBRE DE L'ALAS, LE DIMANCHE 27 OCTOBRE 2013 à HANOI, se poursuit avec nos amis du Club ALAS - VIETNAM : des informations complémentaires sont en page intérieure. Nous vous espérons très nombreux à cette cérémonie unique et exceptionnelle. C'est l'occasion de revoir des amis dispersés de par le monde et de revisiter le Vietnam et Hanoi, pays et ville pour lesquels nous avons conservé une grande affection.

Longue vie à ALAS et à l'Amitié.

Paul



Toute reproduction, totale ou partielle, du présent numéro, est interdite, sauf dans les cas où elle est autorisée expressément. L'ALAS se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à le justifier.

LE 27 OCTOBRE 2013 A HANOI PLANTATION DE L' ARBRE DE L' AMITIE AU PETIT LYCEE

APPEL AUX ALASIENS

La plantation de l'arbre de l'Amitié au petit Lycée à Hanoi le 27 octobre 2013 est un évènement unique dans l'histoire de notre association. Depuis la fermeture du Lycée en 1965, depuis la re-création de notre association en 1959, ce sera la première fois que les anciens du Lycée répartis aux quatre coins du monde, reviennent sur l'établissement de leur enfance, de leur adolescence, dans leur pays natal, pour marquer pour toujours leur reconnaissance, leur fidélité à leur lycée. Ils y ont reçu une solide culture française qui leur a permis de réussir de brillantes études supérieures en France ou ailleurs.

L'héritage reçu du Lycée continue de rayonner et prospérer au-delà des frontières, comme le montre cette année croisée France-Vietnam. Par cet évènement du 27 octobre, les alsaciens apporteront leur petite pierre à l'édifice de la Francophonie et de l'année croisée.

Le flamboyant que nous planterons vivra longtemps, au-delà de notre vie, pour perpétuer notre appartenance et notre reconnaissance au Lycée.

Alsaciens du monde, de France, des Etats-Unis, du Vietnam et d'autres pays, venez nombreux participer à cet évènement, à manifester votre amitié et solidarité alsacienne.

Paul Delsol, président de l'ALAS

Nguyen-Tu Hung, Vice-président
relations avec les sections du Vietnam et des Etats-Unis

Retournons au Lycée
Come back to Sarraut
Trở lại mái trường xưa

TEXTE FONDATEUR DE L'ARBRE DE L'AMITIE

Pour perpétuer le souvenir de notre école, resté très vivace dans le cœur de tous les Alsaciens éparpillés aux quatre coins du monde, et renforcer l'esprit de solidarité et d'amitié qui les unit, l'ALAS a émis l'idée de les appeler à un grand rassemblement pour planter un arbre de l'Amitié dans l'enceinte du lycée. L'opération sera financée par l'ALAS.

Toutes les sections de l'ALAS ont réservé un accueil enthousiaste à cette idée et, le Club ALAS-Vietnam, fort de ses indiscutables atouts, a proposé de prendre en charge toute la réalisation matérielle sur place. Cette proposition qui donne au projet de réelles chances de succès reçoit, d'emblée, l'accord de l'ALAS.

A Paris et à Hanoi, une organisation est rapidement mise en place ; elle est placée sous l'autorité d'un **Comité Directeur** composé de :

- Président : l'Association ALAS représenté par M. Paul Delsol
- Co-président : Le Club ALAS-Vietnam représentée par M. Đỗ Hữu Điền

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Programme prévisionnel :

- ❖ La veille du jour de RV, les participants venant de l'étranger seraient bien installés dans leurs hôtels avec le concours des agences de voyages ou par leur propre moyen.
- ❖ A 08h.00 le 27 oct., ils seront ramassés par des minibus pour le transfert au Petit Lycée rue Rolandes. Les participants résidant à Hanoi se présenteront au Petit Lycée par leur propre moyen.
- ❖ De 08h.30 à 10h.30 se déroulerait la cérémonie du RV avec des allocutions et la plantation de l'arbre de l'amitié.
- ❖ De 10h.30 à 11h.00 : transfert de tous les participants au Grand Lycée.
- ❖ De 11h.00 à 12h.00 : visite des locaux du Grand Lycée. La demande d'autorisation de visite a été adressée aux autorités compétentes dont nous espérons la réponse positive très prochainement.
- ❖ De 12h.00 à 14h.00 : départ du Grand Lycée au "Cửa hàng bánh tằm Hồ Tây" (restaurant des beignets de crevettes du Lac de l'Ouest) situé sur la diguette séparant les deux lacs Hồ Tây et Trúc Bạch. Déjeuner dans un esprit de convivialité entre tous les alsiens présents et leurs amis.
- ❖ Après la chanson "Ce n'est qu'un au revoir", transfert de tous les participants à leur hôtel ou retour au Petit Lycée (pour les participants résidant à Hanoi ayant leurs motos garés au Petit Lycée).

Cotisation :

- pour les participants venant de l'étranger : 30 € par personne , dont 10€ pour les différents transferts pendant la journée du 27 oct.; 15€ pour le déjeuner avec boissons et 5€ comme participation aux frais d'organisation du RV.

- pour les participants résidant à Hanoi ou Saigon : 20 € par personne dont 15€ pour le déjeuner avec boissons et 5€ comme participation aux frais d'organisation du RV.

COMITE D'ORGANISATION A HANOI

Le club ALAS Vietnam a rapidement mis en place un comité d'organisation, présidé par Phi Hoang Cuong, et composé de 18 personnes réparties en 5 sous-comités assurant les fonctions : information, accueil, réception, décoration, reportage, plantation du flamboyant, visite du Lycée, finances. Un album intitulé « **Te souviens-tu** » contenant un recueil de photos de classes marquera à tout jamais le souvenir de notre Lycée et cette journée de rencontre. L'album imprimé au Vietnam à 500 exemplaires sera vendu à 3€ environ.

AGENCES DE VOYAGE

Pour participer à la journée du 27 octobre à Hanoi et faire du tourisme vous pouvez avoir besoin d'une agence de voyage. Nous vous en indiquons ci après deux à titre d'information. Pour les prix veuillez vous adresser directement aux agences ou consulter Alasweb.

1. L'AGENCE HALONG-VOYAGES

(autre nom : **HALONG TOURS** , site Internet : www.halong-tours.com ; email : contact@halong-tours.com , dont le directeur, lui-même alsien (portable : 84-913 223 826), serait enchanté de servir ses condisciples à redécouvrir, entre autres, les merveilles de ce qui fut pour un temps la maison commune à tous, propose, des excursions construites sur mesure.

Phi Hoang Cuong

2. AMICA TRAVEL, VOYAGISTE FRANCOPHONE SPECIALISTE DU VIETNAM, DU LAOS ET DU CAMBODGE

Amica Travel 27 rue Nguyen Truong To, Hanoi, Vietnam www.amicatravel.com **voyagiste francophone spécialiste du Vietnam, du Laos et du Cambodge.** *LY Ngoc Linh Conseillère en voyage Voyage sur mesure au Vietnam, au Laos, au Cambodge* Tél : 84(0)4 62 73 44 55 - fax. 84(0)4 62 73 35 04 Mail : ngoc.linh@amicatravel.com - Mobile: 84(0)978 49 62 72

Pour les prix, s'adresser directement aux agences ou voir Alasweb.

IN MEMORIAM Louis BLANC

Qui ne connaissait Louis BLANC à l'A.L.A.S. lorsque, avant de se retirer, à la retraite, au fin fond de son Ariège, il allait régulièrement au TÊT à PARIS et rencontrait alors les copains du lycée ?



La joie qu'il ressentait de retrouver ses anciens amis était enthousiaste et communicative et, à ces sentiments sincères, s'ajoutait le plaisir de susciter d'autres retrouvailles.

Sa mémoire prodigieuse avait emmagasiné une foule d'anecdotes où chacun se reconnaissait et c'est ainsi que j'ai pu retrouver Monique DASSIER, Janine LEGER-DUFFAUT, Zette BROCAS, perdues de vue depuis notre rentrée en France.

Né à Lou Fong Tsouen, au Yunnan, où son père participait à la construction de la ligne de chemin de fer Yunnanfou-Saïgon, il a vécu à Viet tri, Yen Bay et Hanoï. Il parlait plusieurs langues et a réalisé sa carrière professionnelle en Suède, à Stockholm où il enseignait le français.

Adieu Loulou, qui a su si bien incarner l'esprit fraternel qui nous rassemble depuis si longtemps, nous, les anciens du Lycée Albert Sarraut.

Ta cousine « jumelle »
Janine LEGG-LIMONGI

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2013

- Louise BROCAS nous informe de sa décision de démissionner, pour raisons de santé, de responsable du bulletin.
- Informer par lettre, les présidents de sections sur l'organisation du voyage à HANOI à l'occasion de la plantation de l'Arbre de l'Amitié.

NOUVELLES ADHESIONS

- N°2565 – M. VU NGOC QUYNH Bat . B Escalier 1 1 Avenue Marx Dormoy 94110 ARCUEIL
- N° 2567 _M. CASANOVA François Foyer Mutualiste rue Charles de Gaulle 21500 MONTBARD

NOS JOIES

- Henri ROSSI a la joie de nous annoncer la naissance de sa petite – fille ELOISE , née le 21 janvier 2013 à Auckland(Nouvelle Zélande) fille de Nicolas et Gina ROSSI
- M. et Mme Michel HELMREICH (Angèle GAZIELLO) nous annoncent la naissance de leur arrière petite- fille HELENA le 12 janvier 2013 et de leur arrière petit- fils MAËL le 12 janvier 2013. Nous nous excusons pour l'erreur parue dans le N°194 concernant la naissance d'HELENA ;
- Notre président Paul DELSOL et Yvette sont heureux de nous annoncer la naissance de leurs petits-enfants ERIKA, fille de Vincent et de Rasa le 4 janvier 2013 à HANOI, et ANTONIN, fils de Laurent et de Sandrine, à La Celle Saint Cloud le 20 avril 2013.

NOS PEINES

- N° 271 - Louis BLANC décédé le jeudi 24 janvier 2013 à Marseille, à l'âge de 83 ans.
- N°1833 - Jacques RIEUL le 29 décembre 2012 à Courbevoie à l'âge de 85 ans.
- Mme CASANOVA Micheline, née MICHEL, décédée en décembre 2012, à l'âge de 84 ans.
- Mme Jeanne ELBAR décédée à Nice le 27 mars 2013.
- N° 740 - Mme SENDRE née Paule HERMIER décédée le 9 avril 2013 à VAUGRIGNEUSE (Essonne)
- N°2330 - Jacques ALLEN décédé le 6 décembre 2012 à Colmar.
- N° 536 Jean – Henri MONIER décédé le 14 septembre 2012 à Combarieux.
- M. Claude REAU, époux de notre amie Jeanne LOUBET, décédé en avril 2013
- Mme LE DINH CHUNG, décédée le 3 mai 2013, mère de Mme NGUYEN VAN Loc (Lan Phuong N°2492) et M. LE CHI Thanh (imprimerie ARTELIA).

A toutes ces familles éprouvées nous adressons nos sincères condoléances

AGENDA

- Prochain Conseil d'Administration – 20 juin 2013 à 10h
- Fête du Cercle – 20 juin à 15 h
- Messe des défunts 16 novembre 2013 aux Missions Etrangères à 12h suivie d'un repas
- Congrès de l'Union des « A » du 26 au 30 septembre 2013 à Vichy

COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE DU 6 AVRIL 2013

PRESENTS : P.DELSOL - E. LE GAC - R. ABEILLE - J. LEGG -E. CHARDIN - NGUYEN TU HUNG - L. SURUN - M-Y CLAEYS - NGUYEN PHUC TOAN - VU NGOC QUYN - LOAN SICRE DE FONTBRUNE

EXCUSES : S. BILLARD - J. CREUSE - VU HOANG CHAU.

L'assemblée générale a débuté à 10 H au restaurant « Escale à Saïgon »,41 rue de la Tombe Issoire à Paris XIVème.

Une minute de silence est observée en souvenir de nos amis décédés depuis la dernière assemblée

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration

S. BILLARD – E. LE GAC – J. LEGG –J. CREUSE

Jacqueline CREUSE ne souhaite pas se représenter au C.A. pour des raisons de santé.

Rapport moral et d'activités

Les différentes manifestations ont connu un grand succès. Comme les années précédentes à Paris, la Fête des Rois, le TET se sont déroulés dans une grande ambiance d'amitié.

Toutes les sections avaient également organisé la fête du TET et des repas mensuels dans la joie.

Le Bulletin est toujours très apprécié pour sa qualité et la diversité de ses articles.

Paul Delsol informe les participants qu'il a reçu de Louise Brocas, une lettre de démission de ses responsabilités du bulletin, pour des raisons de santé. Pendant 17 ans, avec la « commission du bulletin » et une petite équipe de bénévoles, elle a assuré la réalisation de 69 numéros de notre bulletin, dans les délais fixés par le conseil d'administration. Dans son courrier, elle remercie personnellement :

- Yvonne Fontanne, Andrée David, Etienne Le Gac, Nguyen Tu Hung, Liliane Surun et Vu Hoang Chau, avec qui elle a eu grand plaisir à travailler.
- Françoise Autret qui a fait bénéficier le bulletin de ses nombreux talents.
- tous ceux qui ont enrichi notre bulletin par la rédaction d'articles, de notes de lectures, l'envoi de documents, tout particulièrement Jean Werquin, Jean-Louis Bault, Hoang Truong Thien.

Plantation de L'Arbre de L'Amitié.

Elle aura lieu le dimanche 27 octobre 2013. Les diverses sections locales seront avisées par courrier sur le déroulement des festivités à HANOÏ et l'adresse des voyageurs

Rapport financier

Etienne LE GAC a présenté les comptes de résultats et le bilan 2012. Il y a un excédent de dépenses de 116,29 euros pour l'exercice 2012. L'ensemble des comptes demeurent néanmoins stables et satisfaisants.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Paul DELSOL nous informe que ce sera sa dernière année de présidence. Il quitte pour des raisons de santé. Il faudra nécessairement lui trouver un successeur à partir du 1^{er} janvier 2014. Nous espérons des candidatures !

Le conseil d'administration se réunira le 25 avril 2013 au cercle à 10h, pour préparer le voyage à HANOI concernant la plantation de l'arbre de l'amitié au petit lycée.

Un excellent repas a clôturé dans la joie notre réunion

A L A S		Balance des Comptes				2012	
Cpte N°	Intitulé de Compte	Balance d'entrée		Opération de l'exercice		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Report à nouveau		24 473,05		1 978,80		26 451,85
15	Provisions		895,94				895,94
3	Mémoire	1 925,00		750,00		2 675,00	
452	Francophonie		3 238,64	1 631,20	605,00		2 212,44
456	Cercle		228,56	182,72			45,84
470	Charges à payer		235,59	235,59	1 095,09		1 095,09
480	Cotisations anticipées		920,00	920,00	1 055,00		1 055,00
485	Produits à recevoir						
490	Recettes à régulariser				414,37		414,37
492	Dépenses à régulariser			1 196,16	1 196,16		
520	Chèques à payer		243,40	243,40	1 637,18		1 637,18
55	L.B.P. (Livret A)	28 102,70		8 583,84	8 000,00	28 686,54	
56	L.B.P. (CCP)	2 264,28		25 731,27	25 720,77	2 274,78	
57	Caisse						
580	Sections Locales		78,00	900,00	766,90	55,10	
6	Charges			18 044,10	18 044,10		
7	Produits			17 927,81	17 927,81		
88	Résultats		1 978,80	20 022,90	17 927,81	116,29	
	TOTAUX	32 291,98	32 291,98	96 368,99	96 368,99	33 807,71	33 807,71

A L A S		Comptes de Résultats				2012	
		Charges				Produits	
Bulletins (193 à 195)			7 276,54	Cotisations		10 834,77	
					Arriérés	355,00	
Frais Administration			2 100,15		Courant	9 559,77	
Paris	460,29	1 480,29			Anticipés	920,00	
Loyer Siège	1 020,00						
Sections Locales		423,86		Dons		390,00	
Nice	34,00			Mémoires		400,00	
Marseille	325,46						
Aunis Saintonge	64,40			Annuaire		5,00	
Déplacement		196,00					
Matériel (ordinateur)			750,00				
Union des "A"			80,00				
Solidarité			1 249,64	Solidarité		320,00	
Frais Financiers			102,79	Produits financiers (livret A)		686,54	
Manifestations.Fêtes			5 288,82	Manifestations.Fêtes		5 291,50	
Têt	4 446,52			Têt	4 544,00		
Galette Rois	59,00			Divers (MEP)	747,50		
M E P	783,30						
Divers			1 196,16				
Réglul, dépenses 2011							
	Totaux charges		18 044,10		Totaux des produits	17 927,81	
	Excédent recettes				Excédent de dépenses	116,29	
	TOTAL GENERAL		18 044,10		TOTAL GENERAL	18 044,10	

MESSE DU SOUVENIR
RENCONTRE AUX MISSIONS ETRANGERES DE PARIS
SAMEDI 16 NOVEMBRE 2013

Nous vous proposons de nous retrouver aux Missions Etrangères de Paris, 128, rue du Bac, Paris VIIème – Métro : Sèvres-Babylone – Tél. 01 44 39 10 40, avec le programme suivant :

-12H00 : Messe du Souvenir, célébrée par le R.P. Georges Mansuy en la crypte des M.E.P.

-13H00 : Repas au réfectoire.

Le prix du repas (15 euros) sera à régler sur place :

- de préférence par chèque à l'ordre de ALAS CCP 12009 91 F PARIS, si possible préparé à l'avance,
- ou en espèces avec l'appoint.

Recueillement et joie d'être ensemble, dans ce lieu unique à Paris, seront au rendez-vous.

VENEZ NOMBREUX !

<p>BULLETIN d'INSCRIPTION (à remplir par celles et ceux qui participeront au repas)</p> <p>Nom, Prénom.....</p> <p>Adresse :.....</p> <p>Tél. :.....Courriel.....</p> <p>Participera au repas du 16 novembre 2013, accompagné de</p>
--

Bulletin à retourner, dûment rempli, avant le 9 novembre 2013 à :
Roselyne ABEILLE – 77, Bd Vaillant-Couturier 93100 MONTREUIL – Tél. : 01 48 59 71 02

Veillez noter qu'aucune inscription ne pourra être retenue à l'issue de la messe. Merci, par avance, de participer ainsi à la bonne organisation de cette rencontre.

LE CERCLE DE L'ALAS

30, Bd de Sébastopol 75004 PARIS Métro : Châtelet - Les Halles
Parking souterrain : Ascenseur face au Cercle - .Interphone ANFANOMA

Le Cercle est ouvert tous les jeudis de 14h30 à 17h30, sauf les jours fériés. Il est conseillé aux Alasiens, en particulier aux provinciaux, de téléphoner à Etienne LE GAC (06 07 09 03 04) pour signaler leur souhait d'être présent au Cercle, afin d'assurer leur accueil les jeudis.

Bibliothèque et Archives Tous les jeudis
Mah-jong : Nicole DUVERT.....Tous les jeudis

LES REPAS A PARIS

Samedi 01 juin	Foyer Mon Vietnam
Jeudi 20 juin	Fête au Cercle (15H00)
Samedi 20 juillet	Escale à Saigon
AOÛT	Pas de repas
Samedi 21 septembre	Pho Tai
Samedi 19 octobre	Escale à Saigon
Samedi 16 novembre	Messe ALAS – Repas aux Missions Etrangères
Samedi 07 décembre	Foyer Mon Vietnam
Jeudi 19 décembre	Noël au Cercle (15H00)

Afin de faciliter l'organisation des repas mensuels et des fêtes au Cercle, les inscriptions se feront désormais auprès de Roselyne Abeille au 01 48 59 71 02 (répondeur) au plus tard l'avant-veille de la manifestation. Comme par le passé les repas sont à régler sur place (excepté pour le repas du Têt).

Adresse des restaurants

ESCALE A SAIGON	41, rue de la Tombe Issoire – 75014 Paris Métro : Saint-Jacques - Bus 62 - Tél : 01 45 65 20 48
FOYER MON VIETNAM	24, rue de la Montagne Ste Geneviève - 75005 Paris. Tel : 01 46 34 12 02 Métro : Maubert-Mutualité. Bus : 47 et 87
PHO TAI	13, rue Philibert-Lucot - 75013 Paris. Tel : 01 45 85 97 36 Métro : Maison-Blanche. Bus : 47



VIE DES SECTIONS



EAST AMERICA

Mai 2012

Afin de fêter le TÊT, nous nous sommes retrouvés au restaurant « Minh's » choisi depuis trois ans par Loan Dommen pour sa qualité et son accueil.

Nous avons observé un instant de silence à la mémoire de notre cher Oanh Van Thinh disparu quelques mois auparavant.

René Ponchin, petit-fils de Monsieur Ponchin, ancien professeur au lycée Albert Sarraut, se joint maintenant à nous ainsi que sa femme Elise. Tous deux sont citoyens américains mais comprennent le français. Madame Ponchin mère, très âgée et résidant en Alabama, ne se déplace plus.

Le déjeuner, comme d'habitude, fut fort animé car cela fait maintenant 25 ans que nous nous réunissons et ceux qui viennent sont toujours ravis de pouvoir se retrouver et plaisanter en français.

Etaient présents :

Loann Dommen, Claudine Mahin, Hoang Van Bieng, René et Elise Ponchin, Thuyet Alain, Anne-Marie et Philippe BERTHIER.

Anne-Marie BERTHIER

P.S.

Ce compte-rendu paraît avec beaucoup de retard, mais il permet d'apprécier la solidité des liens qui nous unissent.

LE TÊT QUY TY et LE 54^è ANNIVERSAIRE DE L'ALAS

Le TÊT A PARIS

Le 16 février 2013, l'arrivée de l'année du Serpent TET QUY TY a été fêtée dans la joie au restaurant CHINA TOWN LES OLYMPIADES .

Cette année, nous avons quitté le lieu de nos agapes ASIA PALACE (ou plutôt, c'est lui qui nous a quittés, ayant arrêté ses activités) pour le restaurant LES OLYMPIADES, ce qui a perturbé quelques uns de nos anciens.

Les arrivants furent reçus par les trois hôtesse toujours fidèles au poste, Janine LEGER, Jacqueline THIBONNIER et Liliane SURUN. Répartis par table de 10, nous étions 116 Alasiens sur 120 inscrits.

Après des embrassades, dans un joyeux brouhaha, chacun a trouvé sa table.

Puis Etienne LE GAC prit le micro pour nous accueillir et présenter les excuses de notre Président Paul DELSOL, désolé et confus de ne pouvoir être des nôtres en ce jour. Pour des impératifs familiaux mais pour des raisons heureuses, il a dû partir avec son épouse Yvette, afin de fêter la venue au monde de leur deuxième petite fille ERIKA ; Etienne entame son discours en nous souhaitant la Bienvenue dans cette nouvelle salle.

« Malgré les ans, les âges et les mille petits désagréments de la vie actuelle, les Alasiens ont grand plaisir de se retrouver pour échanger des nouvelles de la famille, des amis , des absents.

A l'inverse, nombre de nos camarades absents aujourd'hui , m'ont prié de vous assurer qu'ils sont avec nous par la pensée et par le cœur. Nous citerons spécialement, notre responsable du Bulletin, apprécié par tout le monde, notre chère Zette, alias Louise BROCAS et notre responsable de la solidarité, Suzanne BILLARD.

Etienne n'oublie pas de saluer, les fidèles sympathisants qui nous font l'honneur de partager notre repas Michel et Françoise COULON et Francine l'HENORET de L'UNION DES « A » (union des anciens et des anciennes élèves des Lycée et Collèges Français dont l' ALAS fait partie depuis 1926) et de Mme Andrée DE GEA de l' AFANOMA (association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outremer et leurs amis). Merci de leur fidélité.

Puis il remercia les bénévoles : La commission des Fêtes qui nous a réservé un cadre nouveau et un excellent menu. A l'issue du repas et pour sacrifier à la tradition Roselyne ABEILLE et VU HOANG CHAU officièrent pour le tirage de la tombola avec 5 lots magnifiques :

1 COUPE EN FAIENCE POLYCHROME ,1 COFFRET DE 2 BOITES A THE FLEURIES, 1 CACHE POT CELADON FLORAL (musée Jacquemart André), 1 VASE en verre nacré blanc (musée Jacquemart André), 1 VASE POLYCHROME aux liserons avec couvercle.

En conclusion, Etienne rappelle la manifestation marquante pour les Alasiens de notre année du Serpent 2013. Il s'agit de la plantation de l'Arbre de l'Amitié , un flamboyant que l'ALAS au Lycée Albert SARRAUT dans la cour du petit Lycée bd Rollandes le dimanche 27 octobre 2013. Privilégiez cette belle période d'automne et soyez présents ce jour là, au côté de notre Président et de nombreux Alasiens.

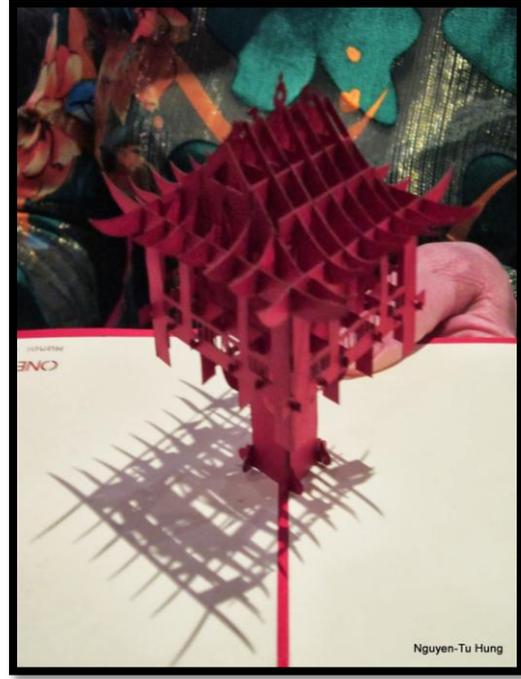
Puis Etienne offre à chacun de nous une illustration artistique (un dépliant) de notre emblème Alasien, la Pagode au pilier unique, insigne de l'ALAS, œuvre de notre Président BUI XUAN NHUAN.

Puis on appelle les SERPENTS de l'année, dont Etienne et Josette LE GAC

L'ambiance joyeuse et animée tout au long du repas, témoigne du bonheur que nous avons à nous retrouver, anciens et vieux élèves du Lycée Albert SARRAUT de Hanoi, et cette année les jeunes générations descendants Alasiens ont participé à notre repas.

La réunion s'est terminée vers 15 H et chacun est reparti avec des souvenirs de jeunesse pleins la tête.





LE TÊT A MARSEILLE - PROVENCE

Samedi 16 Février 2013

L'arrivée de Son Excellence « Le Serpent d'Eau » a été célébrée dans la joie et l'opulence festive comme à l'accoutumée pour le bonheur de tous au restaurant « OZEN-LA-MER » (...depuis sa découverte par Raymond Berlioz), et comme l'an dernier : magnifique journée printanière (c'est d'ailleurs la fête du Printemps qui s'annonce « xuân », calme, ensoleillée, espace de luminosité de la Méditerranée).

Nous étions 72 Alasiens et amis : effectif quelque peu restreint par rapport aux années précédentes...les vacances scolaires de notre zone débutant !

Nous saluons le courage de nos amis Alasiens les plus lointains (... de la Côte d'Azur : Madeleine et Marc Henry) de nous avoir rejoints pour cette fête incontournable... compte tenu de la distance, c'est chaque fois une joie de les retrouver parmi nous. Alors, qu'ils s'arment encore de courage... Pas question d'abdiquer pour les prochaines agapes : leur GPS à jour et notre choix de restaurants asiatiques, vietnamiens de préférence, à proximité de grands axes , situés non loin des sorties d'autoroutes, leur feront oublier l'infrastructure et les embouteillages marseillais...

Midi : les convives répondent au rendez-vous : la tradition et notre tradition alasienne les y attendent :

- cadeaux d'accueil et petites enveloppes rouges (inspirés par Jacqueline Heulard)
- Menu-horoscope (inspiré par Raymond Berlioz) ouvrant droit à la loterie-florale (cette année : bouquet d'orchidées multicolores baptisées « Fleurs royales » par Confucius- Fleurs du Têt).
- Magnifique buffet et mets de circonstance
- Chapelet de pétards crépitant, annonçant les évolutions du Dragon et la présence du Génie chassant les mauvais esprits et installant pour la nouvelle année les conditions favorables pour notre bonheur intérieur (âme neuve) partie intégrante de notre bonheur environnemental.
- Démonstration d'arts martiaux vietnamiens par la troupe d'athlètes de l'Ecole de Philippe DANG.
- La Tombola et ses lots trônant sur la table haute dominée par l'estampe du restaurant (un magnifique Bouddha doré allongé) attendant le tirage.
- Dominique (fille de Jacqueline et Gilles Heulard) était à la présentation,
- petite Emilie (5 ans – petite fille de Dominique et arrière-petite-fille de Jacqueline et Gilles) au tirage au sort de sa main innocente ! – Nous assistons donc à la présence de la 4^{ème} génération d'Alasiens et c'est bien le sens du Têt aussi « Réunir les générations dans le culte du passé, des Anciens).

Nos fidèles amis Alasiens étaient presque tous présents : familles et invités, en toute vraisemblance intéressés et contents d'être parmi nous...

Merci pour leur aide à Jacqueline Heulard, José Arpage, Suzanne Crauste, Jean et Janine Legg-Limongi, Raymond et Liliane Berlioz,, nos amies-hôtes de l'accueil, notre photographe-amateur (époux de Marie-Josée Boulanger-Marinetti).

Merci à tous qui, par présence et contribution, permettent de conserver ces plages de bonheur solidaire, cette chaleur de l'amitié qui sont l'essence même de l'A.L.A.S. Une pensée pour ceux qui n'ont pu nous rejoindre.... les absents.

Ainsi commence pour les Alasiens, la nouvelle année du Serpent d'Eau.

Nos souhaits à tous :

PHUC Bonheur

LÔC Prospérité

THO Longévité

M.J. B.M.

TÊT ALAS 2013 à Ozen-La-Mer MARSEILLE



LE TÊT A NICE COTE D'AZUR

Tout d'abord amitiés et bonjour à tout le bureau et félicitations pour le bulletin toujours follement intéressant.

Nous avons pratiquement rempli la salle du restaurant NGA-TRANG pour le TET de l'Année du Serpent avec les amis des amis des Alasiens (nous étions 56).Le menu élaboré avec Paul LAURIN dans son temps, toujours en vigueur, car dans les traditions du Nord. Comme prévu, un chapelet de pétards a annoncé le Dragon qui a dansé et s'est contorsionné dans les règles de l'Art, pour la plus grande joie de tous. Une petite tombola a suivi le repas, les billets tirés par la main innocente de la fille de la restauratrice. Un grand merci à Monique FELINE et Lucie BOULET qui ont plié les tickets, à Marie BERGER et Jocelyne CALEO qui ont aidé la distribution des lots gagnants. Merci au restaurateur et à son équipe, souriants, efficaces et affables !

Le China – Park a été vendu, nous nous sommes adressé au restaurant SHANGAÏ,40 rue de la Buffa(Les escaliers pour aller aux toilettes au China Park faisaient peur aux personnes âgées que nous sommes devenues) 1^{er} rendez vous :samedi 4 mai 2013.

En gestation

Repas au Lycée Hôtelier Mercredi 15 juin 2013- bus 23

Dimanche 22 septembre-Bufferet Indien - HAVELIE 35 rue d'Angleterre - Nice

Samedi 23 novembre - Table du Maroc - 9 rue BARALIS - Nice.

Les repas mensuels marqués jusqu'au 5 octobre dans le dernier bulletin, remplacer CHINA PARK par SHANGAÏ 40 rue de la Buffa Nice.

LE TÊT DANS LE SUD-OUEST

Changement de décor cette année ; pas de neige mais la surprise d'une belle journée de printemps au milieu d'un océan de grisaille .Les amis qui venaient de Bordeaux n'en ont que mieux apprécié la découverte des coteaux du Lot .Car pour le restaurant aussi le cadre avait changé. Les Alasiens présents habitant en majorité Villeneuve et ses environs, c'est à l'Escale d'Asie que nous avons fêté l'arrivée du Serpent.

Jean Delorge avait eu la gentillesse de nous concocter un menu bien choisi qui fut apprécié de tous. Le patron, pour nous servir avait revêtu une somptueuse tunique de soie bleue. L'accueil était gentil et souriant. Cerise sur le gâteau, nous avons même reçu au moment du départ, un petit sac de nems tout chauds et de friandises diverses, complété -dans un grand éclat de rire- par un petit biscuit du bonheur.

Même si l'effectif des participants reste constant, nous regrettons que quelques fidèles aient dû s'excuser. Mais chacun sait que les distances s'allongent d'année en année et rendent les déplacements de plus en plus difficiles.

Annick

Voici quelques échos du satellite " Montpellier"

Le 19 février dernier, nos amis Jeanne et Jean Passet, une fois de plus nous offraient le gîte et le couvert; malgré quelques ennuis de santé de Jean l'automne dernier. Mais catastrophe ! Peu avant la date prévue notre " traiteur" se désistait .C'est ainsi que les convives alertés ont bien voulu se réunir au "China" Wauk", vaste établissement au libre service à la périphérie de la ville.

Arrivées échelonnées par des moyens divers : le tram et les covoiturages. Notre petite dizaine d'Alasiens finit par se caser autour de deux tables rondes dans un espace réservé .Joie de se réunir et d'accueillir Hélène Guillet venue de Capestan. Puis dispersion et remplissage d'assiettes et bols le long des comptoirs. Très grand choix offert à chacun et en quantité illimitée. Finalement nous avons bien fêté notre Têt une fois de plus.

Georges Piquemal

LE TÊT EN CALIFORNIE

Le 23 Février 2013, 182 alasiens, sympathisants et amis se sont retrouvés au restaurant Seafood Kingdom à Anaheim pour accueillir l'Année du Serpent. C'est la plus grande réunion de l'année, c'est aussi l'occasion de nous retrouver pour resserrer nos liens d'amitié, et surtout de passer une belle soirée ensemble..

Dans son allocution de bienvenue, le président, Dương Minh Châu a présenté ses voeux pour la Nouvelle Année et remercié les camarades et amis d'être venus si nombreux. Il a noté la présence de plusieurs camarades venus de loin comme Nguyễn Quang Trác (Paris), Dương Hồng Mô (Washington DC), Nguyễn Tiến Đạt (Houston), Nguyễn Thúy Thảo (San Jose, surnommé "la banlieue de l'Orange County"). Dans son rapport sur la situation de l'Association, il a annoncé que ALAS Californie et ses coffres se portent bien. Côté activités, nous parvenons à maintenir nos quatre réunions trimestrielles avec des records de participation, Quant au nombre de membres-adhérents, le compte reste stable. En gage de remerciement pour son dévouement inlassable à la cause de l'Association, il a présenté à Diễm Tuyét un petit cadeau au nom de tous les camarades reconnaissants

Ce fut dans une ambiance de joie et de convivialité que se déroula notre soiré dansante. Au programme d'activités : un repas de fête, une piste de danse bourrée dès le début de "jeunes de coeur" exhubérant d'énergie; un riche défilé de chanteurs-amateurs dont la voix n'avait rien à envier aux professionnels; un exquis numéro de danse chorégraphique sous la direction de Ngoc Van. Pour avoir une bonne idée de l'ambiance remplie de joie flottant dans le joyeux brouhaha de la salle, on vous prie de vous référer au DVD enregistré du gala.

Ensemble, nous avons passé une admirable soirée dans la joie et la chaleur de l'amitié, Un excellent départ pour la Nouvelle Année!

LBX



LE BLASON de l'ALAS en PHILATÉLIE

C'est lors de la projection sur Hanoï faite par Hung et Lan Nguyen Tu après notre messe du souvenir du 17 novembre 2012 que j'ai eu le plaisir de faire la connaissance de la fille de Mr Cerutti, célèbre architecte urbaniste de Hanoï et surtout pour la petite histoire de ma maison familiale avenue Brière de L'Isle (rue Hung Vuong) en face de la pagode Môt Côt. Ce fut une grande joie, grâce à l'ALAS de partager avec Mme Brachet née Cerutti nos souvenirs communs ; et c'est au cours de notre conversation qu'elle m'a appris que son père avait dessiné un seul timbre dans sa vie : notre cher blason « la pagode môt Côt ». Du coup j'ai décidé de retrouver ce timbre et je vous fais part de ma découverte :



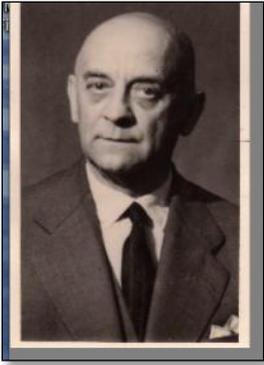
Timbre de la Pagode (Chua) Môt-Côt dessiné par Mr. CERUTTI-MAORI et gravé par Mr. FELTESSE

(Catalogue Yvert & Tellier n° 205-206-207-208)

À l'occasion de la participation du « Pavillon de l'Indo-Chine » à l'Exposition Internationale du Golden Gate de San-Francisco de 1939, la République Française a émis le 12 juin 1939 une série de 4 timbres postaux commémoratifs : « POSTES INDOCHINE, EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAN-FRANCISCO 1939 », tous identiques dont le sujet est la pagode Môt Côt (légendé au centre) :

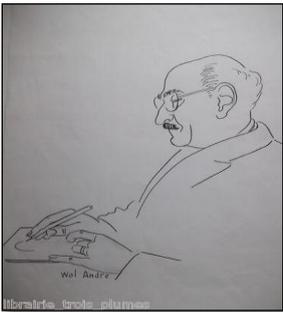
- ❖ Les auteurs : **CERUTTI-MAORI**
FELTESSE
- ❖ Les couleurs : 4 (Sépie ; Rouge ; Outre-mer ; Lilas).
- ❖ Les valeurs faciales en piastre indochinoise : 6 cents pour Indochine ; 9 cents pour France & ses territoires
23 cents pour l'Étranger ; 39 cents pour Par Avion Étranger).
- ❖ Dimensions : 3,9 x 2,6 (cm) avec les dents.

Je remercie chaleureusement Mme Brachet née Cerutti de m'avoir permis d'authentifier avec elle ce timbre présenté ci-dessus : il s'agit bien du timbre de son père : Mr Henri Cerutti-Maori.



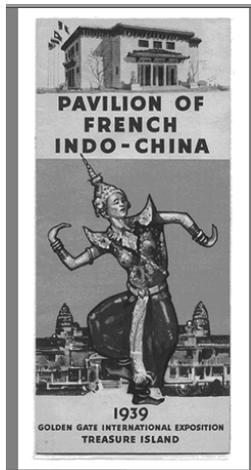
Créateur et Dessinateur du timbre : CERUTTI-MAORI, Henri-Joseph-Romulus, né le 19/10/ 1899 à Menton et décédé à Nice le 03/09/1972 : Architecte-Urbaniste (Prix de Rome en architecture en 1922) à Dakar et dans toute l'AOF mais aussi au Tonkin où nous connaissons tous un de ses bâtiments « la Poste Centrale » de Hanoï, près du Lac Hoan Kien (Petit Lac) toujours en service en 2013.

(Photo tous droits réservés : Mme Andrée BRACHET).



Graveur du timbre : FELTESSE, Émile-Henri, né à Paris 17^e, le 09/02/1881 et décédé à Paris 14^e, le 10/10/1951. Peintre graveur, élève de Delécleye, Deschamps, Merson, Sulpis et Waltner. Expose aux Artistes français des gravures de reproduction à partir de 1901.

(Portrait pris sur le net : dessin original à l'encre de Chine signé de Mr WAL André (?- ?) (Librairie des trois plumes).



Photographie du Pavillon de l'Indo-Chine Française de l'Exposition de San-Francisco de 1939 (with the courtesy of Berkely Library (USA).



Photo du Pavillon France de l'Exposition San Francisco 1939 with the courtesy of BERKELEY Library (USA)

Ce qui est aussi remarquable comme l'ont souligné des philatélistes c'est le choix à l'époque du sujet : la pagode Môt Côt pour représenter toute l'Indo-Chine ! Quel beau symbole d'ouverture à d'autres cultures qu'est notre blason de l'ALAS. !

Marcus Durand

MARIAGE, FAMILLE, LOIS ET COUTUMES VIETNAMIENNES

A TRAVERS LES SIECLES

Nous vivons actuellement, en France comme dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique une période où les lois régissant le mariage, la famille sont en pleine évolution. Devant ces mutations des mentalités, ces bouleversements radicaux, je me suis penchée sur l'étude des législations concernant le mariage et la famille du Vietnam. Nous aborderons les trois périodes de son histoire, celle du Vietnam ancien (Les LÊ et GIA LONG), celle de la colonisation française, et celle de l'indépendance comprenant les deux Vietnam du Nord et du Sud, et le Vietnam unifié.

N'ayant pas de formation juridique, les connaissances que j'ai pu recueillir sont certainement modestes, lacunaires ou peut être erronées. Mon désir le plus vif serait que les éventuels lecteurs de cet article m'aident à le compléter et l'améliorer.

RAPPEL HISTORIQUE

Malgré un millénaire de domination chinoise, le Vietnam a su préserver son originalité, son identité, ses particularités. Cette indépendance à l'égard de l'Empire Chinois, acquise par la célèbre victoire de « Bạch Đằng » en 938, se concrétisa par l'établissement d'un nouvel Etat sous la conduite de Ngô Quyền qui mourut en 944 sans avoir eu le temps de construire une administration, des institutions durables et un système social solide.

Le système social de l'Annam sous la brève dynastie des Ngô, fonctionnait suivant le modèle chinois.

La famille, base de la Société, était patrilinéaire, avec la toute puissance du Père. La polygamie était acceptée, avec une seule épouse principale et des épouses secon-

daires en nombre indéfini ! la lignée mâle avait préférence.

Đinh Bộ Lĩnh qui succéda aux Ngô et se proclama roi sous le nom de Đinh Tiên Hoàng, après la pacification du pays divisé par l'anarchie de 12 clans seigneuriaux, bouscula l'ordre du système familial inspiré des Chinois, en proclamant Reines, ses cinq épouses, avec égalité des droits de chacune d'entre elles ! Ces dispositions ne purent que susciter jalousie entre les reines et furent fatales à Dinh Bo Linh, car il fut assassiné avec le prince héritier par un dignitaire de la cour sous l'instigation de Lê Đại Hành, amant d'une des Reines.

Les historiens ont retrouvé très peu de textes concernant la législation de la famille et du mariage dans les dynasties qui succédèrent à celle des Đinh et des Lê antérieurs. Ce fut seulement au XIIIème siècle, sous le régime des Lý (1010-1214) et des Trần (1225-1400) que les écrits laissés par les bonzes bouddhistes montrèrent l'influence de l'élément féminin négligé dans la civilisation sino-vietnamienne antérieure. En effet, les reines, princesses des dynasties des Lý et Trần de même que les femmes du peuple étaient des bouddhistes ferventes. Elles faisaient des offrandes d'or, d'argent et même de propriétés foncières aux bonzes pour la construction des pagodes. Leurs noms figurant sur les cloches des pagodes attestent ainsi de leur indépendance financière et leurs droits de disposer à leur guise de leurs biens fonciers, à la grande différence de leurs homologues chinois.

Après la brève dynastie usurpatrice des Hồ (1400-1407), l'Annam subit la domination chinoise des Ming jusqu'à la victoire de Lê Lợi en 1427 qui ouvrit une ère de prospérité grâce à une réorganisation profonde

du pays dans son administration politique, militaire et familial.

LE CODE DES LÊ (1468)

Le Code des Lê nommé « *Quốc Triều Hình Luật* » ou Lois pénales de la Nation, encore appelé *Hồng Đức Thiệu Chính Thư* », ou plus simplement code *Hồng Đức*, est l'œuvre de Lê Thánh Tông. Outre l'organisation de l'Etat, de l'armée, de l'éducation et la culture, ce code légifère les fondements de la famille c'est-à-dire : les fiançailles, le mariage, l'héritage sur les deux principes confucéens qui sont la piété filiale et la loyauté au souverain. Sa grande particularité est de concilier les exigences confucéennes aux lois coutumières existantes où la femme possédait un certain pouvoir, le Vietnam étant à l'origine, selon certains historiens, une société matriarcale, dont les vestiges se retrouvent dans les imageries et les chants populaires.

Le Clan familial : « HỌ »

Les cellules de base : « gia đình » ou « maisons » sont groupées en HỌ » c'est-à-dire « Clan » familial. Le clan regroupe donc toutes les personnes portant le même nom. La femme mariée conserve toujours le nom de son clan. C'est ainsi qu'une des épouses du roi Lê Thần Tông, fille d'un Seigneur Trịnh a gardé son nom de jeune fille « Trịnh Ngọc Trúc ». Cette notion de « Clan » particulière aux Vietnamiens, explique le droit à l'héritage, la conservation du patrimoine, accordés aux femmes. Elles jouissent de l'indépendance financière, du maintien des liens avec leur village natal et leur famille, tout en subissant paradoxalement la morale confucéenne des « trois obéissances » : « **Tam Tông** » :

**Tại gia tông phụ,
Xuất giá tông phu,
Phu tử tông tử :**

Obéissance au père, puis obéissance au mari, au décès du mari, obéissance au fils. En fait, le mariage de la femme ne peut pas

la couper de son clan, c'est-à-dire de son père dont elle reçoit l'héritage. Elle gère ses biens propres dont elle a la jouissance, car ils proviennent de sa famille, de son clan.

Règles du mariage :

Les rites du mariage sont exposés dans le Code des Lê d'une façon précise :

- a) choix d'une entremetteuse (« mỗi »)¹,
- b) demande de mariage avec offrande de noix d'arec et bétel « trầu cau » ou « *vãn danh* », cérémonie par laquelle est révélé le nom de la fiancée.
- c) les fiançailles : offrande des cadeaux à la fiancée. Cette cérémonie est incontournable, puisque la loi précise que si les cadeaux n'étaient pas en valeur suffisante, le jeune homme devait réparation à la famille de la jeune fille pénalement. Les cadeaux de fiançailles étaient en quelque sorte « une dot que le fiancé versait à la jeune fille »² sans qu'il ne lui soit rien demandé en retour.
- d) Annonce aux membres des deux familles et aux autorités locales (cheo)
- e) cérémonie du mariage : un superbe banquet est offert par le marié au logis de la fiancée où sont conviés les deux familles, les habitants et notables du village (đưa dâu). Les mariés se prosternent devant l'autel des ancêtres et les parents de la mariée. Ensuite les mariés sont accompagnés en grande pompe au logis de l'époux

¹ Le recours à l'entremetteuse démontre que les mariages sont souvent arrangés par les parents. Les jeunes gens n'ont pas libre choix surtout dans les classes sociales supérieures. Dans les milieux ruraux il y a plus de liberté.

² Nguyễn Tấn Hưng : *Le Vietnam du XIIIe siècle* » p. 187

(đón dâu) où la mariée commence d'abord par rentrer dans la cuisine pour rendre hommage aux dieux de la cuisine et demander leur protection. Puis elle doit se prosterner devant ses beaux parents, les ancêtres de son époux pour implorer leur bénédiction. Un deuxième festin où sont conviés les vivants et les défunts est servi.

C'est seulement après ces rituels que le mariage est légitimement contracté !!

Ces rituels montrent que :

- Les mariages sont arrangés : par l'intermédiaire de l'entremetteuse les parents choisissent leur future bru et leur futur gendre. Les futurs époux n'ont pas de libre choix.
- Les cadeaux de fiançailles incontournables peuvent être considérés comme des moyens de négociation pour « obtenir » la fiancée !
- Les prosternations devant l'autel des ancêtres engagent les époux au respect du « culte des ancêtres » devant toute la communauté.

Le mariage est donc un acte familial, social avant d'être un acte civil.

Polygamie :

La polygamie était tolérée et largement pratiquée dans les milieux aisés. Parfois, elle est même encouragée pour assurer une descendance mâle à la famille. En cas de stérilité, l'épouse principale était tenue de choisir pour son époux une épouse secondaire, car l'absence d'enfant est considérée comme un affront aux ancêtres !

Ruptures du Mariage :

Bien que Lê Thánh Tôn ait voulu imposer dans ses 24 instructions du Code que mari et femme se devaient assistance mutuelle et fidélité, la loi autorisait la répudiation

dans sept cas bien précis : « Thất xuất » qui sont stérilité, jalousie excessive, maladie incurable, mauvaise moralité, mauvaise conduite' à l'égard des beaux parents, mésentente avec les beaux frères et belles sœurs, vol escroquerie. En cas d'adultère, le mari a le droit de confisquer les biens de sa femme. De son côté la femme a droit au divorce si le mari a manqué de respect à l'égard des beaux parents, si le mari l'a négligée pendant cinq mois (absence du domicile conjugal non justifiée)

Lois sur l'héritage

Les articles du code Hồng Đức concernant le partage des biens au décès d'un des conjoints confirment que la femme peut disposer de ses biens propres, à l'égalité de l'homme. En effet, au décès de l'un des époux, le survivant ne dispose que de l'usufruit d'une part de l'héritage, l'autre part revient au « clan familial » qui comprend parents et enfants. Dans le cas où le mari décède le premier sans héritier, une part de l'héritage est confiée à un « Héritier Culturel » : particularité de la législation vietnamienne. Effectivement, 20% de l'héritage est réservé pour servir de ressources nécessaires à l'entretien du culte des ancêtres « Part de l'encens et du Feu » : *Hương Hỏa*. Cette part indivisible, inaliénable est transmise de génération en génération à la branche aînée masculine. En cas d'absence d'enfants mâles, l'administration et la garde du « Hương Hỏa » est confiée à la fille aînée durant une seule vie, autrement dit à sa mort, cet héritage revient à un autre membre du clan ou à un « adopté » culturel désigné avant le décès dans la lignée masculine, qui en assurera la gestion afin que l'héritage culturel ne sorte pas du clan.

En résumé : On peut conclure avec Deloustal³ que : « *Le Code des Lê est bien d'accord*

³ Deloustal : *Justice dans l'ancien Annam*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême Orient, 1911, p250

avec les mœurs annamites qui assignent à la femme dans la maison une place égale au mari. Non seulement la loi des Lê relevait la condition de la femme en imposant des devoirs au mari à son égard, mais encore il lui accordait la faculté de posséder des biens et d'en faire hériter sa propre famille à la mort de son mari lorsqu'elle n'avait pas d'enfants ».

Le mariage, fondement de la famille, doit permettre de perpétuer la lignée et d'assurer au-delà de la mort le culte des ancêtres, témoignage de piété filiale.

LE CODE GIA LONG (1813)

En 1802, après avoir pacifié le pays déchiré par des guerres intestines (1776-1802), Nguyễn Huệ prit le pouvoir sous le nom de Gia Long. Il élaborait de nouvelles lois, réorganisa en profondeur l'administration du pays, et promulgua un nouveau code en 1812 sous le nom de « Luât Gia long » appliqué dans tout le pays en 1813.

Les historiens, dans l'ensemble, s'accordent pour remarquer que ce nouveau Code de Gia Long reproduit presque fidèlement les lois de la dynastie des Yuan (1280-1386)⁴ En ce qui concerne le mariage et le statut de la femme, le Code Gia long reprend les principes confucéens dans toute leur rigueur : « Obéissance aux parents, soumission de la femme »

a) Pas de mariage sans le consentement des deux familles comprenant parents et grands-parents, ni sans la remise des présents de mariage⁵ ! Le mariage n'est pas simplement l'union de deux individus mais l'union de deux familles : le père Cadière⁶ souligne que « *l'accord*

entre les conjoints importe peu. C'est l'accord entre les familles qui est indispensable »

- b) Le divorce est toléré. Le code Gia Long énonce d'ailleurs dans l'article 108 : « Du moment que les époux sont désunis, il est impossible de les maintenir par la force »⁷, mais l'initiative est réservée au mari !!!
- c) Le statut de la femme est modifié : La femme est entièrement soumise à son mari et à sa belle famille (surtout à la belle-mère). Elle élève ses enfants mais n'a aucun droit sur eux. Elle perd ses droits de propriété et d'héritage. Elle peut être répudiée en cas d'absence d'héritiers mâles. La femme n'a pas le droit de demander le divorce sauf dans trois cas : contrainte à la prostitution, violation de la hiérarchie entre femmes, violence et coups. Il y a interdiction à la veuve de se remarier

Avec le Code Gia Long la femme perd tous les droits protégés par le Code Lê. Elle appartient entièrement corps et biens à son mari.

Les lois de Gia Long furent appliquées jusqu'en 1883 où le Vietnam rentra dans la période coloniale.

CODES DE LA PERIODE COLONIALE

Après la victoire des troupes françaises sur l'armée vietnamienne dirigée par le général Nguyễn Tri Phương, à Can Gio, la cour de Hue signa le traité de paix du 5 Juin 1862, par lequel le Vietnam concédait aux Français trois provinces de l'est de la Cochinchine. En 1867 l'armée française sous la conduite de l'amiral de Lagrandière occupa 3 provinces occidentales. Voulant éviter une effusion de sang, Phan Thanh

⁴ Nguyen Thanh Trung : « *Vision de la femme dans la littérature du Sud- Vietnam* » p.35.

⁵ Vu thi Nga « *Nha nuoc va phap luat phong kien* » Hanoi 1996 p. 191

⁶ Cadière : BAVH n°3-4,1931 (Bulletin des Amis du Vieux Hué)

⁷ Boudarel : *Tiers monde* année 1970 n°42-43 p. 493

Giàn, gouverneur de ces provinces, incita ses troupes à se rendre, puis se donna la mort. C'est ainsi que la Cochinchine devint une colonie française par le Traité du 15 Mars 1874. Le Vietnam était divisé à cette époque en trois Etats : au nord le Tonkin, au centre l'Annam, tous deux protectorats gardant une administration et une structure indépendantes mais sous contrôle français, au Sud la Cochinchine était une colonie avec une administration, une structure sociale francisée.

Il existait à cette période trois codes législatifs : Code du Nord (Tonkin), Code du Centre (Annam) et au Sud (Cochinchine) un « Précis de législation de 1883 ».

La nouvelle codification des lois civiles au Tonkin, décidée par Albert Sarraut en 1917 ne fut terminée qu'en 1931, en raison de nombreuses consultations de commissions diverses. En Annam une réforme consacrée aux personnes fut mise en place en 1936 et ne fut achevée qu'en 1940. En Cochinchine plusieurs tentatives ont eu lieu pour compléter le précis de législation de 1883, pour aboutir à un décret le 25 mars 1943 jamais appliqué ! Cette lenteur dans l'édification d'un code unique provient du fait (comme le déclare l'empereur Khải Định) que : « *le Gouvernement protecteur s'est efforcé de rechercher dans les textes législatifs du royaume toutes les dispositions considérées comme étant en vigueur et contenant une règle de droit civil* » c'est-à-dire que le Gouvernement Français ne cherchait pas à imposer d'autres dispositions dans les lois existantes, mais cherchait seulement à les adapter au code civil français. C'est ainsi que quelques modifications furent apportés aux lois sur le mariage :

- a) Les fiançailles ne sont plus un engagement obligatoire (article 106 du décret 1883)
- b) Le concours de « l'entremetteuse » n'est plus nécessaire, seuls l'enregistrement et

l'inscription sur les registres par l'officier d'état civil ainsi que le consentement des parents légalisent le mariage (article 109 du décret de 1883)

- c) Il est introduit dans la nouvelle législation l'âge légal au mariage : de 16 ans révolus pour les garçons et de 14 ans pour les filles.
- d) La polygamie n'est pas supprimée. L'article 79 du décret de 1883 reconnaît deux sortes de mariage : les mariages du premier degré et les mariages du second degré.

Cependant si le divorce peut être demandé pour faute d'adultère de la femme, rien n'est mentionné en cas d'adultère de l'époux (art 162 code Annamite).

En résumé, pendant la période coloniale, le Vietnam, en matière de statut familial, reste soumis aux dispositions du Code Gia Long à peine modifié, maintenant l'inégalité entre l'époux et l'épouse, limitant les droits des femmes et des enfants et consacrant l'autorité patriarcale, malgré la naissance d'un timide mouvement féministe appuyé par l'école littéraire de « Tữ Lục Văn Đoàn » (1920-1930). Dans ses œuvres, cette nouvelle école dénonce l'état de soumission que subit la gente féminine pétrie par les préceptes rigoristes de Confucius.

LOIS DES DEUX ETATS DU VIETNAM AU NORD ET AU SUD

En août 1945 Ho Chi Minh prit le pouvoir. La première constitution de 1946 proclame l'égalité entre l'homme et la femme sans légiférer le mariage et la famille. Les préoccupations principales de cette première constitution étaient la proclamation de l'indépendance du Vietnam, la réorganisation sociopolitique du pays, le développement du système éducatif avec son extension dans les zones rurales. Cependant, le décret 97 du 22 mai 1950 proclame

l'abolition du pouvoir patriarcal, le droit à l'indépendance des enfants pour fonder une famille, s'attaque vigoureusement au mariage précoce.

Ce fut seulement en 1959, après la séparation du Vietnam en deux Etats indépendants que furent promulguées deux lois sur la famille totalement distinctes et différentes.

Loi sur la famille et le mariage de la République Démocratique du Vietnam (Nord) :

La première loi sur le mariage et la famille de la République Démocratique du Vietnam décidée le 29 décembre 1959⁸, promulguée le 13 janvier 1960⁹ a pour but d'anéantir les dispositions antérieures, notamment le pouvoir patriarcal, le mariage forcé, souvent destiné à conserver les droits de propriété d'un « clan ». Elle proclame les principes suivants :

- Mariage librement consenti, progressiste
- Monogamie : la polygamie est supprimée (article 3 et 5)
- Age légal pour le mariage est de 20 ans pour l'homme et 18 ans pour la femme, sans avoir besoin de consentement familial (articles 6 et 4)
- Egalité totale de l'homme et la femme dans le mariage avec protection des droits de la femme au sein de la famille (Article 24, Chapitre 3 de la constitution de 1959, et article 12 de la loi sur la famille)
- Maintien du divorce soit par consentement mutuel, soit sur demande unilatérale. A la dissolution du mariage par décès ou divorce, le partage des biens se fera en tenant compte de la contribution de chacun. (Le travail de ménage

est considéré comme travail de production) (Articles 16-29)

- Défense des intérêts des enfants avec égalité des enfants légitimes et enfants naturels (articles 23-24)

Loi « sur la famille » de la République du Vietnam (Sud)

L'auteur de cette loi sur la famille fut Mme Ngô Dinh Nhu. Elle fut l'objet de 32 séances à l'Assemblée de décembre 1957 à décembre 1958. Elle fut promulguée le 2 janvier 1959.

- Suppression de la polygamie, du concubinage et du divorce.
Les dispositions de cette « Loi de la Famille » veulent avant tout assurer la stabilité du mariage en **supprimant la polygamie, interdisant le concubinage, et le divorce** auquel est substituée la séparation de corps, qui comporte des conditions rigoureuses : pas avant cinq ans de mariage, ni après quinze ans.¹⁰ Ce principe de séparation de corps n'existait pas dans les codes antérieurs car était contraire aux coutumes du « culte des ancêtres » (Ce culte devant être organisé et célébré chez l'épouse principale). Eventuellement, le divorce peut être prononcé, mais uniquement par le Président de la République !
- Les fiançailles conservent leur caractère solennel, cependant le consentement des deux fiancés est exigé, celui des familles ne suffit plus, il n'est obligatoire que si les futurs époux sont mineurs.
- L'âge légal pour le mariage est de 18 ans révolus pour l'homme et de 15 ans révolus pour la femme
- La célébration du mariage est laïcisée et doit être faite devant un officier d'état civil.

⁸ Luật Hôn nhân và Gia Đình. www.toaan.gov.vn

⁹ Nguyen Van Huong : « revue de droit contemporain » juin 1960p.214

¹⁰ Trinh Dinh Tieu : « la femme mariée en droit vietnamien »

- L'enfant naturel (né avant mariage) est écarté de la famille légitime à moins d'être adopté, l'enfant adultérin doit être confié soit à l'assistance publique soit à une société de bienfaisance reconnue par l'Etat. La loi de 1959 du Sud Vietnam reconnait l'adopté culturel à côté de l'adoption ordinaire¹¹

LE VIETNAM REUNIFIE

○ **Le parrainage (Chế độ đỡ đầu)**

Après la réunification du Vietnam (1975), la Loi sur la Famille en 1986 remplace les lois de 1959, donne aux organisations sociopolitiques la possibilité d'intervenir dans les relations conjugales et familiales (l'Union des Femmes, la Fédération de la Jeunesse Communiste, Fédération Générale des Syndicats). L'innovation de la loi de la Famille du 29 décembre 1986 est l'introduction de la notion de « parrainage » (Chế Độ Đỡ Đầu : Articles 46-50). Les parents, en cas de défaillance financière ou physique, peuvent confier à un parrain la charge et les frais de l'éducation d'enfants mineurs. Les chapitres V et VI traitent en détail des obligations des enfants envers les parents et grands-parents et des frères et sœurs entre eux.

○ **Législation des tutelles et adoption par les étrangers**

Une nouvelle Loi promulguée le 9 Juin 2000, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2001 rappelle l'égalité des époux, des enfants naturels et légitimes, fixe pour le mariage l'âge légal de 20 ans pour l'homme et 18 ans pour la femme,

prohibe le mariage entre des personnes de même sexe¹² (article 10 chapitre II). La nouveauté dans cette loi est la législation des tutelles d'enfants mineurs ou de parents âgés (Chapitre IX : Giám Hộ).

Une importante modification de la loi sur le mariage et la famille de juin 2000 est introduite par un vote le 17 juin 2010 et mise en application le 1^{er} janvier 2011. Elle concerne « l'adoption » des enfants de moins de 16 ans par des étrangers. Cette modification définit avec précisions les conditions requises chez l'adoptant, impose tous les 6 mois durant 3 ans un rapport auprès du Consulat du Vietnam concernant la santé, l'adaptation de l'adopté dans sa nouvelle famille. Une autre particularité de cette modification réside dans la possibilité pour l'enfant adopté de connaître ses origines (art.11, chap. I).

CONCLUSION :

Après mille ans de domination chinoise, le Vietnam fortement sinisé, confucianisé, a connu la Famille souche hiérarchisée avec la toute puissance du père, devenir famille nucléaire, individualiste. Si au cours des siècles, suivant les différents gouvernements, les lois ont subi de nombreuses modifications, une coutume est restée ancrée chez les vietnamiens, quelle que soit leur religion : c'est le **culte des ancêtres**, qui n'est pas un rituel religieux mais une manifestation de respect et de piété à l'égard des ancêtres. A notre époque actuelle, il faut noter que l'Etat socialiste

¹¹ Trjnh Đình Tiêu : l'adoption dans la loi vietnamienne du 2 Janvier 1959 sur la famille in « Revue internationale de droit comparé Juillet septembre 1961 »

¹² Cependant il semblerait que l'homosexualité ne soit plus un sujet tabou au Vietnam. La récente déclaration du vice-ministre de la Justice, M. Nguyễn Việt Tiến, en avril 2013 : « Les personnes du même sexe ont le droit de vivre, de s'aimer, de trouver le bonheur et de se marier » pourrait ouvrir des débats à l'Assemblée. Cf. Bruno Philip dans le « Monde.fr » du 3 mai 2013.

communiste du Vietnam a consacré dans son code civil de 1995 un article définissant spécifiquement l'héritage culturel (article 673) reconduit dans le code civil de 2005. La Famille, composée de vivants et de morts, reste le ciment de la société

Nguyen-Tu Lan Huong

NB. Le 21 Mai 2013, à l'Institut Français de Hanoi s'est tenue une table ronde avec Mr Luong The Huy, chargé de mission au sein

du Groupement d'information et d'Echanges (ICS) et Mr Lê Quang Binh, Directeur de l'Institut de Recherches sur la Société, l'Economie et l'Environnement, avec l'intervention de Mr Benjamin Guegen, juriste au Pôle Justice Droit et Gouvernance de l'Ambassade de France qui fait le point sur la loi récemment adoptée en France sur le « Mariage entre personnes de même sexe ». (Source de l'Institut Français de Hanoi, 24 Trang Tien Hanoi, Vietnam-www.ifhanoi-lespace.com).

Références bibliographiques

Lê Thành Khôi : « *Voyage dans les cultures du Vietnam* » Editions Horizons du Monde, Octobre 2001.

Nguyen Tấn Hưng : « *Le Vietnam du XVIIème siècle* » Editions Indes Savantes 2011.

Deloustal Raymond : « *La justice dans l'Ancien Annam* » B.E.F.E.O Année 1908, Volume 8.

Huard Pierre et Durand Maurice : « *Connaissance du Vietnam* » EFEO Paris 2010 (réimpression de l'édition Hanoi 1954).

Nguyễn Thanh Trung : « *Visions de la Femme dans la littérature du Sud Vietnam* » L'Harmattan 2012.

Trình Đình Tiêu : « *L'adoption dans la loi Vietnamiennne du 2 Janvier 1959, sur la Famille* » Revue Internationale du Droit Comparé. Vol 13, n°3, Juillet-Septembre 1981 :

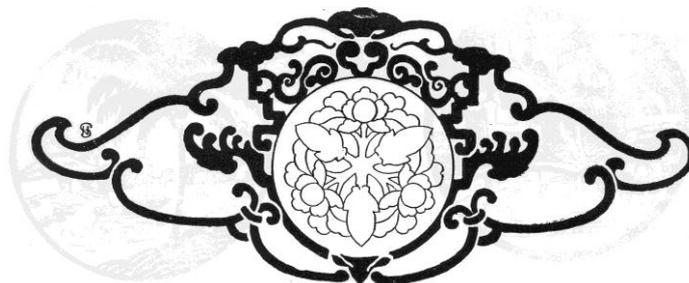
« *La femme mariée en droit vietnamien* » : Revue Internationale du Droit Comparé. Vol 11, n°4, Oct-Déc. 1959.

Nguyễn Thế Anh : « *La famille traditionnelle vietnamienne dans son évolution historique* » Approches Asie, n° 13 (1996) Pp 57-66.

Nguyễn Hữu Minh : « *Transformations socio-économiques et nuptialité* » in « Population et développement au Vietnam » pp 87-105 Editions Karthala, CEPED, 2000.

Krowolski Nelly : « *Mariage et statut de la femme Vietnamiennne à travers le Code de la Dynastie des Lê* » in « L'Enigme conjugale , Femmes et Mariage en Asie » collections Anthropologie, Presses Universitaires Blaise Pascal, publié par Josiane Cauquelin (2000).

Constitutions du Vietnam : 1946, 1959, 1980, 15 avril 1992 (à jour au 23 sept 2004) : « democratie.francophonie.org » ; et *digithèque MGP* : « mjp.univ-perp.fr » sur Internet.



MONSIEUR NAM et LA PETITE MARGUERITE

*M*a mère, Marguerite DUCREST, petite-fille et fille de deux administrateurs des Instituts Pasteur d'Indochine, Anatole et Robert GALLOIS, avait 84 ans lorsqu'elle a accepté, sous l'affectueuse pression de ses enfants, d'écrire ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, illuminés par la personnalité exceptionnelle d'Alexandre YERSIN, son « parrain d'adoption ». Sa dernière joie, à deux mois de son décès, le 30 décembre 2011 - à 103 ans ! - aura été d'apprendre que son récit était à l'ordre du jour du Colloque Yersin, en novembre à Dalat. Aujourd'hui ses enfants remercient de tout cœur l'A.L.A.S. de faire connaître ce témoignage qui méritait - leur a-t-on dit - de dépasser le cadre familial.

Jean-Pierre DUCREST

Suite du précédent Numéro (196)

Le Hon Ba

J'ai écrit quelque part que Monsieur Yersin semblait nous fuir quand nous le rencontrions dans nos promenades du Hon Ba... et que nous avions le sentiment de le déranger.

Non, nous ne le dérangions pas. Il vivait avec ses pensées, son travail, ses rêves. Il ne désirait que chercher, découvrir pour améliorer la nature, la médecine et offrir ainsi aux Hommes qu'il aimait et à leur environnement une existence meilleure : chasser le malheur et le remplacer par le Bonheur. C'était cela son Bonheur à lui, sa vraie raison de vivre.

Je pense qu'ainsi, il était heureux..., très heureux même avec ses vêtements de pauvre, ses repas de moine, ses nuits écourtées sous la lampe et le luxe d'une bibliothèque magique qui contenait tant de questions avec déjà tant de réponses. Il avait aussi le cœur plein de tendresse pour sa Mère à qui il écrivit longtemps à Morges de longues lettres plusieurs fois par mois et pour sa Sœur avec laquelle il poursuivait ces échanges. On a heureusement retrouvé ces correspondances où foisonnent en un mélange naïf affectueusement pudique les petits détails des choses de la vie, les éclairs d'une intelligence étincelante et une modestie teintée d'humour.

Non, nous ne le dérangions pas. Il fit construire pour nous tous de l'Institut Pasteur, sur ce beau sommet, un grand chalet de bois qui comprenait, outre une galerie, plusieurs chambres et un long balcon, comme en Suisse, d'où l'on admirait, de 1500m d'altitude, l'œil franchissant cinq chaînes de montagnes moins

élevées, la baie de Nhatrang, celle de Cam Ranh près de Banghoi jusqu'à Phanrang.

Dans les années 1927-1928 la baie de Cam Ranh était bordée par d'importantes plantations de cocotiers, kapokiers et champs de maïs, les plus belles d'Annam : Hiep-My et Karoum, achetées à cette époque par mon Père, mes Oncles et les Ducrest au marquis de Barthélémy qui les avait créées. Il y avait là des élevages de moutons, de chèvres, et une belle et grande demeure coloniale. Pour faire la visite de ce domaine, il fallait presque une journée, à cheval. Les plantations furent en grande partie détruites. Plantations, maison, animaux. Ce fut une perte totale pour notre famille qui ne reçut aucun dédommagement et vit ainsi s'écrouler ses rêves d'avenir.

Revenons au Hon Ba aux temps paisibles et heureux.

Pour y aller depuis Nhatrang, il fallait se lever très tôt à cause de la chaleur (c'était dans les années 20 à 24). On arrivait au bas de la forêt en voitures Ford à capotes de toile, roues à rayons jaunes et klaxons aboyant pour éloigner les « nha-qués » (paysans) qui, pour couper le fil qui les liait aux ma-quouis (diables), traversaient la route le plus tard possible. Là nous attendaient les chaises à porteurs, les palanquins, les chevaux et plusieurs hommes portant bagages, provisions et matériel pour deux mois.

Pour ma Grand-Mère et Maman, les chaises à porteurs, pour moi, mon jeune frère et notre bonne Thi-Bà les palanquins, pour mon Père, le cuisinier, le boy et d'autres, les chevaux. On pénétrait dans la forêt dense, humide, odorante. Les sangsues nous sautaient dessus et de filiformes devenaient petites boules de sang. On les faisait tomber à la chaleur d'une

cigarette et on arrêtait l'hémorragie avec de la poudre d'antipyrine.. Je me souviens en avoir eu plus de trente en même temps sur les jambes, les cuisses, les bras, le cou ! Nos cavaliers étaient armés car tout pouvait arriver : le tigre, l'éléphant, le sanglier ou même un python. On montait dans la jungle, on montait pendant quatre heures avec des « arrêts gargoulettes » (grosses thières de grès rouge pleines d'eau fraîche suspendues à un bambou porté aux épaules par deux hommes). Tous ces porteurs, pieds nus, avaient la peau si dure que les sangsues n'en voulaient pas. Ils riaient beaucoup... certains crachant le bétel rouge sur l'humus brun. Peu à peu la forêt changeait... la fraîcheur était là.

D'énormes rochers couverts de mousse et d'orchidées annonçaient le paradis et l'on débouchait au sommet : la « montagne de la déesse ». Monsieur Yersin y avait fait naître un jardin alpin en petites terrasses bordées de granit. L'enchantement commençait : toutes les fleurs des Alpes... celles des prairies du mois de juin et celles des chalets et balcons des cantons helvétiques (j'ai retrouvé plus tard leurs délicates mosaïques multicolores sous les pieds de la Dame à la Licorne au musée de Cluny... et mes yeux s'en sont embués).

Quand le Grand Homme était là, on le savait, le soir, quand, à travers une fenêtre de son grand chalet de deux étages, on pouvait voir briller très tard la lampe à acétylène de son bureau coiffée d'un abat-jour de porcelaine verte. Aller le voir ? Pas question ! On attendait de se rencontrer... cela pouvait durer une semaine. Le sommet était grand : jardins, pelouses, vergers, petits sentiers ; je ne suppose pas, je suis sûre que « toutes ces femmes », Grand-Mère, Maman, une ou deux amies, moi, l'effrayaient un peu. Mais il disait à mon Père qu'il recevait avant que celui-ci ne redescende travailler à Nhatrang, qu'il trouvait « excellent que sa famille puisse respirer le bon air ». Quel bon air ! et quelle paix ! Réveillés le matin par le sifflement des gibbons, nous n'avions rien à craindre : les animaux de la plaine ne montant pas si haut, les fauves n'avaient rien à y faire. Le seul drame, c'était le taureau venu de France, qui se promenait en liberté, symboliquement surveillé par un coolie qui s'en fichait. Ce taureau magnifique, presque noir, avait de temps en temps l'envie de « charger ». C'est ainsi que nous nous cachions prestement derrière les rochers jusqu'à ce qu'il parte, cornes

au vent. L'autre désagrément venait des orages, comme je n'en ai jamais connu d'autres... Il y avait les paratonnerres, mais ça claquait si fort que mon petit frère hurlait et qu'on me retrouvait sous un lit.

Monsieur Yersin avait planté un grand verger. J'étais là quand il cueillit la première pêche. Il me dit : « Vous pouvez la manger ».

Un jour, n'écouter que sa courageuse bonté, il nous invita à goûter. Je mis ma plus jolie robe. (La présence de notre ami, M.de Giovanni était une protection !). Il avait fait lui-même des gâteaux à la cannelle et un délicieux café au lait servi dans de grandes tasses à déjeuner. Comme je fouinais partout et surtout devant ce qui était, pour mes douze ans, de bien beaux « livres de prix », il vint vers moi et me dit tout bas : « Prêtez-moi vos Bécassines... Je vous prêterai mes Jules Verne ». Le lendemain je lui portai tout ce que je possédais de Bécassines et de Semaines de Suzette... et c'est ainsi que je pus me repaître dans un féérique décor du pays d'Annam des plus beaux Jules Verne existant. Maman les avait recouverts de papier solide pour éviter les accidents, et quand je rendais ces livres il me disait chaque fois « Vous êtes bien soigneuse » et « Je trouve vos revues très amusantes ». Pourquoi m'aurait-il tendu la main ? Ce n'était pas la peine... et puis... j'étais l'enfant de qui vous savez !

Au Hon Ba, le matin encore, c'étaient les oiseaux-mouches qui buvaient en volant sur place le nectar au cœur des sauges ou des « sabots de la Vierge ».

J'ai toujours beaucoup aimé être « avec des gens » mais j'ai toujours aimé aussi, à certains moments, la solitude. Comme on ne risquait rien au Hon Ba, on me laissait me promener à mon envie : je descendais vers une source, dans un petit vallon où Monsieur Yersin avait fait installer un bélier qui montait l'eau jusqu'aux chalets. J'allais en chantant « aux quinquinas », vaste clairière où il faisait des essais de culture... mais ces pauvres quinquinas avaient froid. Pour y arriver le sentier me faisait penser au petit poucet. Sous la voûte verte d'arbres inconnus et de fougères arborescentes, d'énormes rochers moussus où je cueillais d'adorables orchidées blanches, jaunes, mauves, se reposaient des caméléons si bien camouflés que je faillis en toucher un qui n'avait sans doute pas faim. Les framboisiers sauvages, quelle merveille, quelles délices ! Dans le centre du Hon Ba, au milieu du jardin

alpin, quelques poteaux soutenaient des petites boîtes de bois : un monsieur annamite, employé de Monsieur Yersin, faisait le service météorologique, mesurait la pluie, la sécheresse, les températures etc... Il y avait aussi un télégraphe, dont M. Trinh m'apprit à me servir. Il m'apprit aussi l'alphabet morse dont je ne connaissais jusqu'alors que trois lettres : S.O.S. à cause du torpillage de l'Athos. Tous les jours, un homme (un tram) montait depuis la plaine, apportant courrier, pain, lait, viande, œufs, conserves et autres ravitaillements. Cet homme, solide et gentil, s'étant restauré, repartait emportant nos lettres. Le lendemain, c'était un autre. Ils étaient trois ou quatre à se disputer la place. Quelques cigarettes les comblaient. Ils étaient parfois chargés pour Monsieur Yersin de colis encombrants contenant des appareils scientifiques et, pour nous, de poulets et de canards pendus par les pattes. Je me souviens qu'un jour, sur la montagne magique, vint un visiteur pour Monsieur Yersin, un médecin, je crois, qui écrivait des livres romanesques. Il lui dédicaca l'un d'eux : « *La Princesse de Trébizonde* ».

Dédicace que mon Père nous répéta :

« Sur la montagne de la Déesse où les clairs matins sont si beaux,

Daignez accueillir ma Princesse, de tout repos. »

J'aurais voulu lire ce livre. Mon Père me dit que c'était un livre de grande personne. Bien.

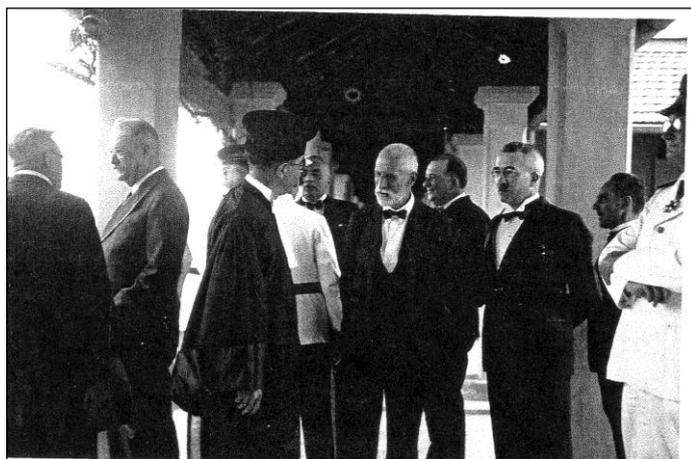
Des souvenirs encore... J'en ai tant et tant. Mon cher Parrain aurait aujourd'hui cent trente ans. Il est toujours aussi vivant dans mon cœur.

J'ai posé mon stylo, je suis allée dans mon salon parisien où se trouve le beau portrait de l'Homme étrange et merveilleux. Je l'ai regardé comme jamais encore... Il m'a semblé que ses yeux me fixaient si fort que j'ai baissé les miens. J'ai alors pris la médaille de bronze que j'ai depuis un demi-siècle : d'un côté son visage, de l'autre l'humble cabane de la prodigieuse découverte... la médaille brûlait et une voix intérieure me dit : « pourquoi ne l'ai-je pas mieux connu ? »... Je lui demande tendrement pardon d'avoir si imparfaitement parlé de lui.

Marguerite Gallois-Ducrest
Paris, juin 1994.



(De gauche à droite)
Noël Bernard, Alexandre Yersin, dr Bablet,
Robert Gallois



28-06-1936 Inauguration
du Lycée Yersin

L'ESEO REVIENT A HO CHI MINH-VILLE

VIETNAM NEWS : Dans la cadre de l'Année croisée France-Vietnam 2013-2014, après 113 ans d'absence, l'Ecole Française d'Extrême-Orient (ESEO) revient à HO CHI MINH-Ville (Saigon)

Dans une superbe maison coloniale restaurée au 113 Hai Ba Trung, district 1, l'antenne de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'ESEO du Sud-Vietnam a été inaugurée le 25 février 2013 par Mr l'Ambassadeur de France, en présence du Représentant du Comité Populaire de Saigon, du Directeur de AFD-Vietnam, du Vice-directeur de ESEO et du Consul de France de Saigon.

Après avoir pu découvrir dans les jardins, parmi les bouquets de fleurs offerts par des institutions et des amis, les panneaux illustrant les diverses réalisations mondiales de AFD et l'histoire de l'ESEO, la nombreuse assistance de diverses nationalités s'est retrouvée autour d'un cocktail. L'ambiance était chaleureuse et sympathique.

Cette inauguration a été clôturée le lendemain dans l'auditorium de l'Institut d'Echanges culturels avec la France (IDECAF) par une conférence intitulée « *Imagerie populaire du Vietnam-Tryptique* » sous l'égide du Professeur Phan Duy Lê (Président de l'Association des Historiens du Vietnam) avec la participation du Professeur Philippe Papin de

l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) sur *Imagerie populaire vietnamienne*, Maurice Durand, ESEO, 2011 ; du Représentant de ESEO au Vietnam : Mr Olivier Tessier sur l'œuvre de *Henri-Joseph Oger* (1885-1936 ?), ESEO, 2009 ; de Mr Pascal Bourdeaux (EPHE) responsable de l'antenne ESEO de Saigon sur son projet de publication en couleurs du ms. enluminé *Luc van Tiên* de l'Institut de France : roman en vers si populaire et si cher aux cœurs des Sud-Vietnamiens.

Parallèlement la Médiathèque de IDECAF exposait jusqu'au 6 avril 2013, 15 panneaux en couleurs sur ces thèmes.



Antenne de AFD & de ESEO
113 Hai Ba Trung district 1
HO-CHI-MINH-Ville



De droite à gauche au 1^{ER} rang :
En 2^{ème} position : M. l' Ambassadeur de France au Vietnam.
En 4^{ème} position : M. le Vice-Président du Comité Populaire de la Ville de Ho-Chi-Minh-Ville.
En 6^{ème} position : M. le Consul de France à Ho-Chi-Minh-Ville

L'A.L.A.S. GOURMANDE

Gastronomie vietnamienne Recettes familiales

SOUPE POPULAIRE TONKINOISE

(pho ông bôn) (Soupe tonkinoise au bœuf et nouilles de riz)

Ingrédients pour 6 personnes

- 1,5 litre d'eau
- Bifteck (rumsteck ou poire) :200 g
- 250 g d'oignons (2-3)
- # 2 carottes (facultatif)
- 1 branche de céleri (#200 g)
- 30-40 g de gingembre frais
- # 5-6 g de badiane
- 3 g d'écorce de cannelle
- Une pincée de noix de muscade
- # 5 g de fenouil en branche
- 20 g de gros sel de mer (Guérande)
- 4-5 c-à-s de nuoc-mam
- # 250 g de nouilles de riz plates (N°3) de préférence

Herbes aromatiques : coriandre, ngo gai, menthe, ciboule, ciboulette...

Basilic vietnamien ou thaïlandais, piments, citrons, poivre

(on peut envelopper le gingembre, la badiane, la cannelle dans un filtre à café et le plonger dans le bouillon)

Préparation : (préparation : 20 mn ; cuisson 1h30-2h30) :

Recouvrir la viande (plate-côte – jarret) de gros sel (20 mn)

Piquer dans la viande en divers endroits le gingembre coupé en lamelles ainsi que les grains de badiane.

Plonger la viande dans l'eau froide avec les oignons (rôtis ou grillés – coupés en deux), ajouter sel, nuoc mam, gingembre (10g), badiane, muscade, cannelle, fenouil ; les légumes : carottes, céleri (facultatifs), les seiches et les crevettes séchées.- Faire bouillir à feu doux dans une casserole (2h30-3h), dans une cocotte (1h environ) : quand la viande est cuite à point, (vérifier avec une fourchette) la retirer, laisser refroidir, la découper en lamelles assez fines (2,5cm, la réserver avec la viande crue (bifteck) découpée en lamelles ; écumer et dégraisser le bouillon.

Entre temps, tremper (5 min) les nouilles dans une casserole d'eau froide avec 1 cuillerée à

café de sel. Faire bouillir à feu doux (2-3 min) vérifier la consistance désirée (molle mais pas trop) ; Repasser les nouilles cuites à l'eau froide, garnir les grands bols de nouilles aux 2/3 ; disposer sur les nouilles les lamelles de viande cuites et fraîches, environ une vingtaine par bol.

Arroser les bols garnis avec le bouillon bouillant. Repasser le bouillon des bols dans la casserole. Recommencer l'opération et enfin remplir les bols de bouillon bouillant.

Présentation :

Parsemer les herbes aromatiques hâchées (coriandre, menthe, basilic, eryngium fertidia (mui ta) – sur la table : les piments, les citrons (entiers ou coupés), des germes de soja (facultatifs)

Poivre blanc.

Conseils et commentaires :

Le pho se sert dans de grands bols de 15cm de diamètre environ. On trouve plusieurs « calibres » de nouilles, le N°3 est le plus couramment consommé. Les potages, les soupes, surtout le Pho (se prononce –feu- avec un accent interrogatif grave) – doivent être servis très chauds, bouillants).

Les marchands ambulants de Pho à Hanoï, disposent d'une touque (casserole profonde) d'eau bouillante dans laquelle ils plongent les nouilles précuites avant de les verser de suite dans les grands bols pour y recevoir viandes, bouillon bouillant et herbes. Les lamelles de viande crue deviennent mi-cuites, saignantes, avec le bouillon bouillant (ce pho est appelé « pho chin tai » (ébouillanté-cuit). Un des meilleurs pho de Hanoï que j'ai connus est celui de l'ancienne rue Hérel de Brisis (près de la distillerie) qui est installé dans un hangar, où le matin, les gens faisaient la queue pour un bol de « chin-tai » - ce n'est pas dans les grands restaurants qu'on trouve un bon pho...

Paul MARCEL

(Extrait de mon recueil de recettes familiales, « LES HERBES ET LA MARMITE » Gastronomie vietnamienne.)

LE MESSAGE DU TRESORIER

Voici la liste des cotisations reçues au cours du 1er trimestre 2013 des alsaciens à jour de leur obligation statutaire. Je note avec nostalgie que cette liste se présente d'année en année plus courte, sinon plus légère. Négligence, oubli, désaffection, lassitude ou disparition définitive ? Il y a de tout cela... Il est vrai qu'à la réception du bulletin publiant la liste des adhérents à jour, je reçois chaque année en retour un bon nombre de chèques de régularisation. Donc, à vos chéquiers, les retardataires et d'avance, merci !

Merci aussi à vous tous pour votre fidélité à l' ALAS .

Cordialement votre dévoué Etienne

Adhérent = 25 € minimum-Donateur = 30 € ou plus
Bienfaiteur = 50 € ou plus

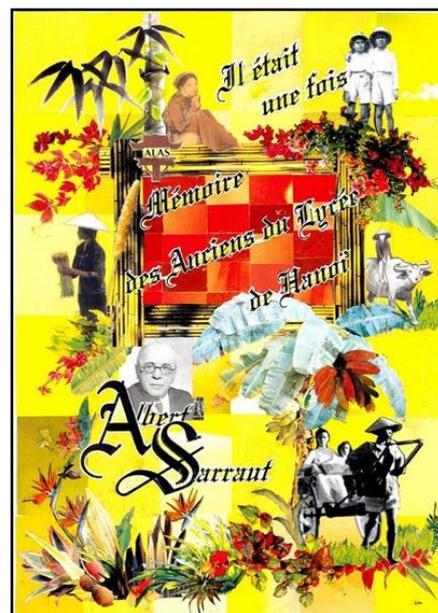
Les contributions au fonds de solidarité et à la francophonie demeurent à votre discrétion.

Vos chèques doivent être libellés au nom de « ALAS » et adressés à :

Etienne LE GAC
29 rue Georges Clemenceau
78400 CHATOU

PS. L'ALAS détient encore un certain nombre de « **Mémoire des Anciens du Lycée Albert Sarraut** » qui pourraient faire l'objet d'un présent-souvenir, à vos amis ou à vos enfants. C'est une idée de cadeau ...A cette occasion, le prix du mémoire est réduit à 10 € (au lieu 20 €).

De même sont toujours disponibles l'annuaire de l'ALAS 2009 et surtout la somptueuse réédition de l'Imagerie Populaire Vietnamienne de Maurice Durand (cf. le bulletin N° 191).



BON DE COMMANDE Pour le Mémoire du Lycée Albert Sarraut

Je soussigné.....
demeurant.....
.....
désire recevoir.....exemplaire(s) du « Mémoire » au prix de 10 € T.T.C l'unité, soit
.....x 10€ =€

Ci-joint un chèque de ce montant libellé au nom de :

ALAS (CCP PARIS n°12009 91 F)
et adressé à Etienne LE GAC, 29 rue Georges Clemenceau, 78400 CHATOU

Date :

Signature :

ADHERENTS A JOUR 2013

ABEILLE Claude	2007	A	BRUGIERE Claudie	423	D
ABEILLE Roselyne	1946	A	CABANAC Pierre	2260	A
AIGLON Henri	1863	D	CALEO Jocelyne	2522	A
ALBERICCI Pierre	2286	A	CAMBOULIVE Claude	746	D
ALEXANDRE Michelle	1388	A	CASALTA Paul	470	A
ALLEN Marie-Thérèse	2330	D	CASANOVA Jacqueline	67	B
ANGELOU Simone	191	A	CEBE Jean-Pierre	1663	A
APOSTOLI Danielle	2517	A	CELESTINE Monette	1225	A
ARPAGE Joséphine	1749	D	CHARDIN Ernest	1354	A
AUBOUY Claude	805	A	CHARPIN Claude	349	A
AUBOUY Jean	1796	A	CHARPIN Monique	332	B
AUTRET Françoise	2317	D	CHATELAIN Alexandre	2536	A
BAGUET Yves	2513	A	CHAVY Jacqueline	1849	A
BAINIER Odette	434	A	CLAEYS Marie-Yvonne	2497	A
BASSOU Paul	603	B	COGNET Jean	779	D
BASTOUL Jacqueline	1678	D	COLLET Monique	526	D
BAUER Hélène	2228	D	COMBES Roger	1855	D
BAULT Jean-Louis	200	A	CORTAMBERT Jeanne	821	D
BEAU Philippe	537	D	CRAUSTE Suzanne	2071	A
BELCOUR Reine	1304	D	CREUSE Jacqueline	1569	A
BELLIS Lyliane	1175	D	DANG BOI Chu	2558	A
BENAUSSSE Odette	792	D	DANG DINH Hiep	2539	A
BENCE Simone	1523	A	DARTNELL Josette	1267	A
BERGER Geneviève	2081	A	DAVID Andrée	859	A
BERGER Marie	2407	A	DAVID Jacqueline	2413	A
BERTHIER Alain	2048	D	DE HEAULME Richard	1761	D
BERTHIER Anne-Marie	1707	D	DEGREMONT Henri	219	A
BEURLEY Michelle	2442	D	DEGREMONT Yvette	220	A
BEYRIES André	2079	A	DEHOVE Hélène	1659	D
BILLARD Suzanne	232	A	DEHOVE Henri	2360	A
BILLOD Henri	1071	A	DELAVIS Gisele	1953	A
BLANC Louis	271	A	DELIN Georgette	2405	A
BLANCSUBE Michelle	1094	A	DELSOL Paul	2354	B
BLAYE Jeannie	1689	A	DELSOL Yvon	2515	A
BONNET Roger	2410	D	DESCOIS Jacqueline	2439	B
BOREL Louis	983	D	DESPIERRES Jean	1031	A
BOULANGER Marie-Josée	2480	A	DETTORI Christiane	458	A
BOUSSARD Jeanine	450	A	DIJOUX Camille	2518	A
BRES Claude	670	A	DILLEMAN Gérard	839	A
BRESSON Micheline	877	A	DO THI Hong Phuong	1432	A
BRET Fernand	1744	D	DOMINICI Jacques	464	A
BROCAS Louise	1816	A	DOMMEN Loan	2374	A
BROCHARD Claude	116	D	DONGE Bernard	2389	A

DOUGUET Marguerite	2361	D	JAMET Guy	2307	A
DUBUS Renée	1411	A	JASMIN Anne-Marie	2280	D
DUONG CHAN	2223	D	JEAN-FRANCOIS Michel	2527	B
DUONG HONG Mo	2366	A	JEANNIN Colette	2534	B
DUONG MINH Chau	1429	A	JOURNEAUX Jacqueline	1125	D
DURET Andrée	1406	D	JOUVE Monique	2531	D
DUSSAUT André	1850	A	JUAN SIFFREDI Mathilde	2208	B
EHRMANN Yvonne	2566	A	KE CHU CHOENG	2370	A
EID Ginette	1781	D	KOLB Monique	1077	D
EMDE Janine	2547	D	LABEYE Julia	2506	D
FAGET Gillette	1191	D	LAFON Annie	1115	D
FAJOLLE Christiane	59	A	LARLET Félix	2499	D
FAULOT Ginette	705	A	LATREMOLIERE Claude	1155	D
FAUVEL Jacqueline	2228	A	LAUG Micheline	2063	D
FAUVEL Jacques	1420	D	LAURIN Marcelle	1834	A
FAVEY Michel	1006	B	LAURIN Paul	981	A
FAYET Yvonne	2467	A	LAVALLEE Suzanne	1162	D
FEDRIGO Suzanne	1660	A	LAVIGNE Eliane	1128	A
FERLANDE Jean-Luc	2093	A	LAVIGNE Gérald	1038	A
FERLANDE Roger	441	A	LE BAO XUYEN	2367	A
FESQUET Paul	1662	A	LE COHU Marie	2232	A
FLORIDOR Jean	2482	A	LE GAC Etienne	234	D
FOHRER Geneviève	1033	A	LE GAC Goulven	528	A
FOUSSARD Michel	1759	D	LE MANH DONG	2452	D
GAUTHIER Louise	270	D	LE MENN Marcelle	539	A
GAUVIN Geneviève	2397	A	LE RAY Gérard	1220	A
GENTILE Monique	741	D	LE THI Lan Phuong	2492	A
GERVAIS de LAFOND Joël	1632	A	LE TRONG Nghia	1446	A
GUERITEAU Geneviève	2529	A	LEGENDRE Philippe	387	B
GUERRIER Nicole	2474	A	LEGER Janine	1046	D
GUILLERMET Annick	945	D	LEGG Janine	238	A
GUILLET Hélène	2556	A	LEGG Jean	2441	A
GUIRIEC Pierre	1514	B	LENORMAND Christiane	987	A
GUY Michèle	875	A	LEPARMENTIER Yvonne	2549	A
HEINSCHILD Roger	800	A	LEROY Monique	2309	A
HEITZ Lucienne	531	A	LEVAN Ingeborg	2325	D
HELMREICH Angèle	2225	A	LIMONGI Ange	1898	D
HENRY Madeleine	279	B	LIMONGI Louis	2308	D
HERBIN Simone	815	D	LINK Elaine Marguerite	2501	A
HEULARD Jacqueline	1813	A	LION CERF Robert	522	A
HOANG BIENG	2373	A	LY NGOC DUONG	2426	A
HOANG CO LAN	2398	A	MAHIN Claudine	2318	A
HOVETTE Marie-Jeanne	2237	A	MANGENEY Christiane	238	A
HUMBERT Gisèle	1671	B	MANGENEY Geneviève	2595	A
JAGUT Monique	1376	D	MARCEL Paul	1543	A
JAILLIARD Bernadette	2500	B	MARIE Ninette	2363	B

MARIEN Annick	762	B	REGERE Pierre	553	A
MARINETTI Marie-Thérèse	2193	A	REILLE Christiane	2216	D
MASQUELIER Luce	2008	D	REPELIN Lucien	1673	A
MELCIOR Jacqueline	1614	A	RIEUL Georges	1356	A
MERCIER Marie-Paule	15	A	RIGAL Justin	2331	D
MONOD François	1566	B	RINER Yvette	558	A
MONTHUIS Jean	2229	A	RIVERA Martine	2550	A
MOOS Paul	1228	D	RIVIERE Simone	236	A
MOUREN Jacqueline	1900	A	ROBERT Jean	2477	D
NAUDO Guy	1490	A	ROSSI Henri	245	D
NAZEYROLLAS Jacques	1101	A	ROSSI Roger	2197	A
NAZEYROLLAS Jean-Paul	1138	A	ROUME Janine	1085	D
NEEL Claude	284	D	SALLES Yvonne	1807	D
NGHIEM PHONG TUAN	2231	D	SAMY Henri	2267	D
NGUYEN BAN Jean	638	A	SCHNEYDER Marcel	1964	A
NGUYEN HUU Tien	1398	A	SCHONTZ Andrée	2190	A
NGUYEN LAN Giac	1729	A	SCHULTZ Dao	1956	A
NGUYEN PHAN Tuan	2186	D	SEIGNEURIE Marie Laure	88	D
NGUYEN PHUC Toan	2371	B	SERRA Denise	1509	A
NGUYEN QUANG Trac	2215	A	SIZARET Louis	112	A
NGUYEN THUY Thao	2540	A	SURUN Liliane	389	A
NGUYEN TIEN Dat	2454	A	SZABO Imré	2508	D
NGUYEN TU Hung	2288	A	TAVENART Hélène	1805	D
NGUYEN TU Lan Huong	2464	A	THIBONNIER Jacqueline	1557	D
NGUYEN VAN Loc	1918	A	TISSEYRE Viviane	1997	A
NUNG VIEN Nghia	1917	A	TON THAT Can	1425	A
OSPELT Germaine	1561	A	TRAN MANH Phuc	2542	A
PATERNOT Marie-Françoise	132	D	TRAN QUAN Hiep	1622	A
PEPIN Lucien	1680	D	TRAN THI Thu	2140	A
PERIGNON Maurice	782	A	TRINH DINH Bau	2516	A
PERIGNON Camille	1334	A	TRINH MINH Chau	2423	D
PETITJEAN Jean-Pierre	2033	D	VALERY Monique	291	A
PHAM DIEM Tuyet	1582	A	VASSAL Simone	2284	D
PHAM HUU Dien	1765	A	VINAY Bernarsd	43	B
PHUNG QUOC Dang	1345	A	VINCENTI Roger	2239	D
PHUNG THIEU Hung	1346	A	VU GIA An	2543	A
PIERROT Sylvie	2487	B	VU HOANG Chau	2382	D
PIQUEMAL Georges	347	D	VU HOANG Hien	2394	D
PLET Alzira	941	A	VU NGOC Quynh	2565	A
POLTZIEN Danièle	180	B	VU VAN TraT	2390	D
POUVATCHY Léon	781	A	WERQUIN Jean	91	B
RAFFI FAURE Monique	2353	A	WOLFF Alain	785	D
RAFFIN Madeleine	1274	A	WOLFF Christian	1749	D
RAUX Jacques	323	D	WOLTERSOM Madeleine	1925	A

NOTES DE LECTURE

LA PETITE MARCHANDE DE SOUVENIRS

Auteur : François Lelord

Edition : JC Lattès

ISBN : 978-2-7096-4283-5

Prix : 18€

Qui ne se souvient pas de ce texte émouvant paru dans le bulletin n° 193 de l'ALAS dont le titre à lui seul nous évoque tant de souvenirs : « Nostalgie de Hanoi » ? Son auteur, François Lelord, a vécu plusieurs années au Vietnam où il a travaillé comme médecin. Ancien Chef de clinique et Assistant des Hôpitaux (Hôpital Necker, Paris), il exerce actuellement à Bangkok comme psychiatre de la Fondation Alain Carpentier¹. Il a écrit plusieurs essais de psychologie en collaboration avec Christophe André, psychiatre. Ses romans et contes dont le célèbre « *Le voyage d'Hector ou la recherche du bonheur* », publié à plus d'un million d'exemplaires dans le monde en 2004, connaissent un grand succès.

Il est difficile de classer son dernier roman « La petite marchande de souvenirs » paru en Février 2013, dans une catégorie spécifique : roman d'aventures, thriller, autobiographie, roman d'amour ?

Sans intrigue particulière, ce roman ressemble à une peinture impressionniste avec les riches et beaux paysages du Vietnam sur lesquels se détachent en petites touches légères, des personnages bouleversants de vérité, fascinants, sur un fond clair-obscur de ce pays qui venait de s'ouvrir au monde. A travers son personnage principal, Julien, médecin attaché à l'Ambassade de France,

¹ La fondation Alain Carpentier a fondé à Ho-Chi-Minh-Ville l'institut du Cœur



François Lelord nous emmène à Hanoi, en 1995, un an après la fin de l'embargo sur le Vietnam. Dans cette cité au passé glorieux, Julien découvre un peuple marqué par l'Histoire qui se relève avec courage et ténacité, des blessures infligées par deux guerres successives.

Sur les grandes allées qui bordent le Lac de l'Épée où se mirent des arbres séculaires, des saules pleureurs romantiques, Julien assiste à des scènes de vie qui sont la Vie de cette ville, le cœur palpitant de ce pays. Face à ce petit pagodon légendaire, que vient chercher cet américain jovial, Wallace, qui parle un vietnamien d'une fluidité étonnante ? Veut-il faire connaître à son épouse Margaret, cette ville qu'il n'avait vue que du haut de son bombardier et où il avait été ensuite emprisonné au « Hanoi Hilton », appelée « Maison Centrale » du temps des Français ? Quel est le secret de Brunet, personnage typique de l'expatrié blasé et cynique dont le rôle à l'ambassade est mystérieux ! Pourquoi Cléa une ancienne et maîtresse occasionnelle, chercheuse britannique qui manie la langue vietnamienne d'une façon parfaite, préfère-t-elle rester attachée à l'Institut Pasteur du Vietnam ? Ces « Tâý » (occidentaux) avec qui Julien a lié connaissance sont tellement diffé-

rents de la cohorte de touristes qui envahissent quotidiennement les abords du lac. Ces « Tây » dont fait partie Julien, flânent dans les allées aux heures où les touristes se reposent encore, au moment où la brume enveloppe de son manteau opaque le lac, où le soleil n'est pas encore brûlant. Ces « Tây » appartiennent au paysage de Hanoi. Cela, les Hanoïens le savent, comme cette petite marchande de souvenirs que Julien a remarquée au hasard de ses promenades. Frappé par la délicatesse de son visage, par la réserve et la dignité de son attitude, il engage une conversation et découvre la vie dure et difficile de Minh Thu « Lumière d'automne », vie faite de sacrifice et de piété filiale. Malgré les interdits qu'il se dresse, il éprouve envers cette jeune fille des sentiments dont la frontière entre amour et amitié, compassion et tendresse est difficile à distinguer. Julien s'aperçoit vite que « rien n'est simple » dans ce pays fait de paradoxes et contradictions. On y trouve des jeunes filles élevées dans le culte de « l'oncle Ho » comme Mademoiselle Hoa, « Fleur », son professeur de vietnamien, pur produit de la Jeunesse communiste révolutionnaire qui, cependant, peut s'émouvoir en lisant les livres interdits comme « le chagrin de la guerre » de Bao Ninh¹, qui dénoncent l'absurdité de la guerre même si elle est idéologique. D'autres jeunes filles ont conservé des valeurs antiques traditionnelles confucéennes comme la piété filiale poussée jusqu'au sacrifice. L'exemple poignant est « Minh Thu, Lumière d'automne » cette petite marchande de souvenirs qui essaie avec son maigre commerce illicite, de venir en aide à sa famille pauvre, à son vieux père et sa mère malade. Julien ne peut s'empêcher de faire l'analogie entre la vie de « Lumière d'Automne » et celle de Thuy Kieu², quand il eut par hasard le livre « Kim Van Kieu » entre les mains. Julien compare, par une image émouvante, Lumière

d'automne à « une fleur rare pourtant éclose dans le sol aride de la lutte pour la vie ».

Un mystérieux virus sévissant dans le pays permet à Julien de faire la connaissance de Dang, médecin chef de service d'un grand hôpital de Hanoi, ancien héros militaire. Témoin des difficultés engendrées par une lourde bureaucratie dans laquelle se débat Dang et qui l'empêche de trouver l'origine de l'épidémie, Julien décide de se lancer dans une expédition à but sanitaire dans les Hauts Plateaux du Nord accompagné de son amie Cléa, biologiste virologue britannique. C'est au cours de cette mission que Julien découvre à travers les anciennes religieuses missionnaires qui continuent de soigner et de venir en aide à la population, les vestiges de la christianisation de l'époque coloniale. Curieusement, peut-être à cause du fameux exemplaire de « Kim Van Kieu » qui lui fut confié pour être remis à un employé de l'ambassade, Julien se trouve mêlé à une sombre histoire d'espionnage qui révèle les relations toujours compliquées du Vietnam avec son voisin du Nord, la Chine toute puissante. A cause des soupçons d'espionnage qui pèsent sur lui, Julien est gardé à vue, subit un interrogatoire brutal, sans ménagement sans égard à son statut diplomatique... Au lecteur de découvrir la fin.

Malgré cela, Julien aime passionnément ce pays, car comme affirme Wallace, cet américain rencontré au bord du lac de l'Épée, « On ne quitte jamais ce pays ». La question qui reste en suspens à la fin de ce livre est « Pourquoi ? » Le lecteur y trouvera probablement la réponse dans les émotions que suscite François Lelord par son écriture simple, épurée, sa connaissance profonde du Vietnam historique, sociologique, géographique et surtout culturel.

Nguyen Tu Hung

¹ « Le chagrin de la guerre », roman de Bao Ninh mondialement connu mais proscrit au Vietnam

² Héroïne d'un roman national « Kim Van Kieu » de Nguyen Du, qui n'hésita pas à sacrifier son cœur, son corps, sa vie, pour laver l'honneur de son père couvert de dettes.

L'AVEUGLEMENT DE DE GAULLE FACE A L'INDOCHINE

- Auteur : Pierre QUATREPOINT
- Editions Rémi Perrin, Paris, 4^{ème} trimestre 2003
- 167 pages, dont 4 de photographies, cartes – ISBN 2. 913 960 20 0
- Prix : 16 € TTC

En parcourant le Viêt-Nam des années 2000, l'auteur, colonel des Troupes de Marine, saint-cyrien, se demande : « Comment en sommes nous arrivés à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, à entreprendre un retour aussi maladroit dans ce territoire de l'Empire, situé à 12 000 kilomètres, peuplé de 24 millions d'habitants, à la civilisation aussi vieille que la nôtre, secouant notre joug depuis toujours, alors que notre pays se trouvait dans une situation de pénurie ; une économie délabrée, une armée de Terre fourbue, une Marine et une Aviation réduites et, de surcroît, dans un contexte international évoluant désormais vers la décolonisation ? » A son retour du Viêt-Nam, Pierre Quatrepoint entreprend une enquête sur les origines de la Guerre d'Indochine. Ce travail débouche sur un essai de 160 pages qui retrace l'histoire de la présence française en Indochine. Un regard sans concession !...

Entre 1940 et 1945, cette histoire est une des facettes les plus méconnues de la seconde guerre mondiale, parce qu'elle s'est déroulée très loin de France, parce que, très vite, la guerre d'Indochine (1946-1954) a masqué la période antérieure, complexe et confuse de 1945-1946, où personne n'avait la maîtrise des événements. Dès lors, à qui peut-on imputer la responsabilité non pas d'avoir voulu cette guerre, mais d'avoir tout fait pour l'éviter ? Il y a les témoignages de ceux qui étaient en responsabilité ou qui ont vécu cette période en Indochine, il y a les discours, les écrits, les archives... Grâce à eux, on a une idée précise du débat fondamental, de 1944 à 1945, entre deux conceptions de la politique à mener, que seule pouvait valider ou disqualifier la suite des faits. D'un côté, la position du gouverneur général Decoux, « A la barre de l'Indochine¹ », de l'autre, celle du

¹ C'est le titre de son livre publié en 1949 par les éditions PLON. Cet ouvrage, clair et précis, est important au plan historique.

général de Gaulle, le chef du G.P.R.F. (Gouvernement Provisoire de la République Française). Tous les historiens sérieux admettent que la politique menée par l'amiral Decoux avait été de loin la plus réaliste. Depuis 1940, malgré un isolement partiel puis total de 1941 à 1945 de l'Indochine, cette politique avait permis de préserver la souveraineté française et même d'accroître son prestige. Elle aurait pu atteindre l'objectif poursuivi inlassablement par l'amiral Decoux : rendre l'Indochine intacte à la France à la fin des hostilités.

Dans son « essai », Pierre Quatrepoint confronte les déclarations faites par le général de Gaulle avec les décisions qu'il a prises concernant l'Indochine, de 1940 à son discours de Phnom Penh de 1966. Il estime que « Au Fil du Temps », « ces décisions se révèleront successivement inspirées, floues et contradictoires puis catastrophiques », et démontre la responsabilité de l'Homme du 18 juin dans le déclenchement de cette guerre marquée par son ampleur et sa durée.

A vrai dire de Gaulle ne connaissait pas l'Indochine. Sa vision était purement imaginaire. Il se la représentait comme une autre France occupée, avec la séquence collaboration, maquis, parachutages, débarquement. Pour lui, « ce que nous avons fait en France, nous pourrions le faire en Indochine... Il pensa « que le sang versé sur le sol d'Indochine » nous serait « un titre important ». L'annonce et la préparation « d'un débarquement incroyable ont fini par le rendre assez crédible à Tokyo pour qu'il élimine préventivement le risque d'un coup de poignard dans le dos des Français².

Ce fut la tragédie du « 9 mars 1945 » restée gravée dans la mémoire des Français d'Indochine, comme le 11 septembre l'est pour les Newyorkais. « Le sang versé » représente le plus fort pourcentage de soldats tués pendant la 2^{ème} guerre mondiale, sans compter les blessés, les réfugiés en

² Dans son article « Le 9 mars 1945, 65 ans déjà » (bulletin n°187 – 1^{er} trimestre 2010), Philippe Grandjean, notre ami regretté, a parfaitement décrit le fatal enchaînement qui a conduit l'Indochine au désastre.

Chine, les prisonniers des camps de la mort, ainsi que tous les civils torturés par la féroce « Kampe-taï » (gestapo japonaise).

L'entrevue en juin 1945 du général Sabattier, rentrant d'Indochine, avec le général de Gaulle est très révélatrice ; le chef du G.P.R.F. fume cigarette sur cigarette. Il écoute le récit de ce qui s'est passé en Indochine sans manifester la moindre réaction....Demandant des détails sur les pogroms de l'agression du 9 mars, de Gaulle dit négligemment qu'il avait été prévenu de l'attaque »... Ainsi de Gaulle savait !

Après « l'intermède de la paix manquée (septembre 1945 - décembre 1946 » selon l'expression réaliste de René Charbonneau, la guerre d'Indochine née du 9 mars 1945 a commencé le 19 décembre 1946 par une forte explosion qui détruisit la centrale électrique de Hanoï et plongea la capitale dans une totale obscurité.

Toujours sous l'éclairage particulier contenu dans le titre de son livre (« L'AVEUGLEMENT »), Pierre Quatrepoint retrace brièvement la guerre de 1947-1954. Il conclut « De Gaulle ne reconnaîtra jamais sa responsabilité dans le déclenchement de la guerre d'Indochine ».

Un certain nombre d'auteurs ont apporté des mises au point sur la nature, l'ampleur et la durée de cette guerre, notamment René Charbonneau :
Après « l'Histoire d'une paix manquée³, il n'était

³ Référence à l'ouvrage de Jean SAINTENY, l'un des hommes qui s'appliquèrent avec le plus d'intelligence

plus dans le pouvoir de personne de s'opposer à sa fatalité... les responsabilités individuelles se sont trouvées diluées au cœur d'une responsabilité globale dans laquelle chacun doit accepter sa part... ce qui signifie simplement, que, dans cette longue guerre... les dirigeants vietminh, quelle qu'ait été la légitimité de leur pouvoir, portent aussi la leur. »

Pour mieux comprendre cette Histoire, dont ce livre donne un aperçu, et enrichir ce domaine complexe, il faut lire ou relire :

- "L'Indochine face au Japon, 1940-1945 - DECOUX - de GAULLE un malentendu fatal", dont l'auteur, notre ami regretté Philippe Grandjean est l'un des meilleurs connaisseurs de l'Histoire de l'Indochine où il a vécu. Cet ouvrage a été publié en octobre 2004 aux Editions l'Harmattan.
- 1945, L'EMPIRE ROMPU, Syrie, Algérie, Indochine" de Henri de WAILLY, publié en 2012 aux Editions PERRIN.

LB

et de conviction à prévenir le drame de l'Indochine d'après-guerre (René Charbonneau in « Indochine, Alerte à l'Histoire – ISBN 2 -9000 98 07 6).

Ont collaboré à ce bulletin

Roseline ABEILLE - Anne-Marie BERTHIER - Marie-Josée BOULLANGER

Louise BROCAS -- Andrée DAVID - Paul DELSOL - Marcus DURAND

Jean-Pierre DUCREST - Annick GUILLERMET - LE BAO Xuyén

Etienne LE GAC -- Janine LEGGS-LIMONGIS - Paul MARCEL

NGUYEN-TU Hung - NGUYEN-TU Lan - PHI HOANG Cuong - Georges

PIQUEMAL - Liliane SURUN

COURRIER DES LECTEURS

Le dossier « Monsieur Nam et la Petite Marguerite » a été très apprécié. Bon nombre de lecteurs nous ont dit qu'ils attendaient la suite avec impatience. L'un d'entre eux, fils d'un des matelots du contre-torpilleur Arsène Henry, ayant participé au sauvetage des passagers de l'Athos 1^{er} des Messageries Maritimes, a écrit à Jean-Pierre Ducrest dont voici la réaction : « Peut-être celui qui a sauvé « la petite Marguerite » Ce rebondissement près de 100 ans après est incroyable : Merci l'A.L.A.S. !!

Dans notre précédent bulletin, p.43, un « l » nous a échappé. Toutes nos excuses à Paul MARCEL. Nous le remercions d'avoir eu la gentillesse de nous adresser l'avant-propos de son recueil de recettes familiales : « Les herbes et la marmite », gastronomie vietnamienne.

Sincères remerciements aux lecteurs qui accompagnent le versement de leurs cotisations de mots chaleureux à l'adresse de l'Equipe du bulletin, comme :

- Mme MARIE Ninette (2363) : « Félicitations pour les bulletins toujours aussi riches que je lis avec bonheur... Merci »
- Mme ROUME Janine (1085) : « Merci beaucoup pour les bulletins si intéressants qui me font chaud au cœur et pour tout votre travail »...
- Mme LAVALLEE Suzanne (1162) «.. transmettez mes félicitations à l'ami Hoang Truong Thiên pour son article du n°195 au sujet des pronoms personnels vietnamiens. J'ai le bonheur d'en avoir encore me souvenir assez de ma langue maternelle pour en apprécier tout le sel. »
- Mr NEEL Claude (284) :... « J'en profite pour féliciter Louise Brocas pour la qualité des différents articles. »
- Mme CORTAMBERT Jeanne (821) : Nous vous remercions pour votre travail et la parution de vos bulletins toujours passionnants.

Mon mari, ancien St Cyrien, a été affecté à Nha Trang dans les années 1952-1954, aussi l'article de Marguerite Ducrest l'a replongé dans l'ambiance de cette magnifique région. »

- Mme LEPARMENTIER Yvonne (2549) : « J'ai toujours autant de plaisir et d'émotion à lire le bulletin. Les illustrations sont aussi très belles. Félicitations aux auteurs... »
- Mme JOURNEAUX Jacqueline (1125) : « Merci de votre dévouement à tous. Grâce à vous nous sommes si heureux d'être Alsaciens »...
- M. PIQUEMAL Georges (347) « Félicitations à l'équipe de rédaction du bulletin pour la diversité des sujets traités qui peuvent intéresser bien des lecteurs autres qu'Alsaciens. »
- Mme LE MENN Marcelle (539) : « Mes compliments à toute l'équipe. Ce n'est que du bonheur ! »
- Mme VASSAL Simone (2284) : « En vous remerciant de tout ce que vous faites pour l'A L A S Le bulletin toujours passionnant me permet de rester parmi vous, malgré ma santé déficiente. »
- M. AIGLON Henri (1863) « Encore bravo à toute l'équipe du comité pour les excellents bulletins reçus. »...
- Mme HENRY Madeleine (279) : « Toujours des félicitations renouvelées pour l'équipe du journal et des actifs de l'association. Merci, merci. »
- Mme Paulette LÊ PHO : « J'ai été contente de lire grâce à vous le joli texte de Madame Ducrest qui témoigne de cette époque avec beaucoup de délicatesse »...

Merci à Anne-Marie BERTHIER et à Annick GUILLERMET pour les documents qu'elles m'ont envoyés.

L.B.

Vos correspondants sont :

Les problèmes généraux concernant l'Association
1, rue de la Voie Verte, 91260 JUVISY SUR ORGE

Paul DELSOL, Président
Tél. 01 69 21 25 20
Courriel: pauldelsol@yahoo.com

Secrétariat (adhésions, changements d'adresse, etc.)
57, rue du docteur Thore
92330 SCEAUX

Liliane SURUN
Tél. 01 43 50 49 72
Courriel : lilianesurun@orange.fr

Trésorerie (cotisations et règlement des dépenses)
29, rue Georges Clemenceau, 78400 CHATOU

Etienne LE GAC
Tél./fax 01 39 52 23 98
Courriel : etiennelegac@orange.fr

Festivités et repas
77, bd P Vaillant Couturier, 93100 MONTREUIL

Roselyne ABEILLE
Tél. : 01 48 59 71 02

Francophonie
2 rue Louis Muret, 91480 IGNY

VU HOANG Chau
Tél. : 01 60 19 14 88
Courriel: vuhoang.chau@yahoo.fr

Solidarité. Recours au fonds de camaraderie
10 rue de Lassay, 14910 BLONVILLE

Suzanne BILLARD
Tél. : 02 31 89 12 43

Site Alasweb, Communications, Rel. USA, Vietnam
27, allée des Frondaions,
91370 VERRIERES LE BUISSON

NGUYEN TU Hung
Tél. : 01 60 13 02 94
Courriel : tuhungn@gmail.com

Bulletin de l'ALAS

Paul DELSOL pour le N° 197

Les responsables des sections sont :

Aunis-Saintonge

Gérard LE RAY
Rés. Ste Hélène, 1 allée Ste Hélène
56400 AURAY

Tél. : 02 97 50 73 36

Californie

DUONG MINH Chau
20877 Monarch Lane
HUNTINGTON BEACH, CA 92646, USA

Tél. /fax 1 (714) 536 4411
Courriel: chaumduong@hotmail.com

Est America

Anne-Marie BERTHIER
10, rue St Paul (Bât. B), 92200 NEUILLY-sur-SEINE

Tél. : 01 47 59 60 47

Marseille-Provence

Marie-Josée BOULANGER
308 rue Paradis
13308 MARSEILLE

Tél. : 04 91 53 74 04

Nice-Côte d'Azur

Josette DARTNELL
La Pampa B
19 av Jean S. Barès, 06100 NICE

Tél. : 04 93 84 88 62

Sud-Ouest

Annick GUILLERMET
8, rue Antoine St Exupéry. 47510 FOULAYRONNES

Tél. : 05 53 95 83 34

Vietnam

ĐỖ HUU ĐIỀN CLB ALAS Vietnam
N° 6 phố Nhà Hòa Hoàn Kiếm – Hà Nội

Tel. 04.39 232 888
Courriel : clbalas2010@gmail.com